



**PRÉFET  
DE L'AUBE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# Rapport d'activité des services de l'Etat dans l'Aube



2019

# SOMMAIRE

---

Le mot du Préfet .....3

L'Etat garant de la sécurité pour tous.....4

L'Etat garant du financement des services publics.....13

L'Etat au service de l'éducation et de la formation.....15

L'Etat au service de l'emploi et du développement économique.....19

L'Etat au service de la cohésion sociale et territoriale.....28

L'Etat au service du développement durable  
et de la transition énergétique.....49

Effectifs et implantation des services de l'Etat dans l'Aube.....54

Glossaire des sigles.....56



# LE MOT DU PRÉFET

J'ai le plaisir de vous présenter le rapport d'activité des services de l'État dans l'Aube au titre de l'année 2019.

Quotidiennement, les services territoriaux de l'État sont aux côtés de nos concitoyens, de leurs représentants élus, des associations, des entreprises... Mobilisés, ils conseillent, soutiennent, protègent les acteurs et la population du territoire, et accompagnent les mutations de celui-ci.

Au fil des pages vous prendrez connaissance de l'action de l'État dans l'Aube.

Il veille à la sécurité et à la cohésion sociale et territoriale de notre République.

Il est au service de l'éducation et de la formation de notre jeunesse mais également de l'emploi et du développement économique de nos territoires. Il a également la responsabilité du développement durable pour accompagner la transition écologique du département.

Ce rapport d'activité témoigne de l'engagement, du professionnalisme et de la capacité d'adaptation des agents de l'État à la réalité du terrain auboisi. Il me permet d'exprimer ma profonde reconnaissance aux femmes et aux hommes qui incarnent nos services publics. Tout en travaillant à la réforme de l'État, ils savent se mobiliser pour réagir aux situations inédites.

Je salue leur investissement continu pour améliorer le quotidien de chacune et chacun d'entre vous.

Pour autant, l'État n'agit pas seul. La mise en oeuvre des politiques publiques est aussi le fruit d'un dialogue constructif et permanent avec l'ensemble des acteurs du territoire auboisi : parlementaires, élus des collectivités territoriales, partenaires issus du monde de l'entreprise ou des réseaux associatifs.

Bonne lecture.

Stéphane Rouvé



Les forces de sécurité intérieure, la police nationale et la gendarmerie nationale ont pour mission d'assurer la sécurité des biens et des personnes. Elles ont pour objectif, dans ce cadre, de prévenir et de lutter contre la radicalisation violente et contre la délinquance et de maintenir l'ordre public.

### La prévention et la lutte contre la radicalisation

La menace terroriste reste très élevée sur le territoire national et les services sont toujours mobilisés par cette thématique. L'attentat terroriste commis au sein de la préfecture de police de Paris, au printemps 2019, a par ailleurs entraîné une vigilance accrue du phénomène de radicalisation au sein des services publics. Ainsi, tous les chefs de service ont été sensibilisés à la thématique, avec un rappel de la nécessité de signaler tous les signaux faibles.

#### Repérer et surveiller

Une nouvelle doctrine en matière de coordination du phénomène a été établie fin 2018. Le fonctionnement du groupe d'évaluation départemental a été revu. Il s'est réuni 20 fois en 2019, sous la présidence du préfet ou celle du directeur de cabinet, en présence du procureur de la République, des forces de l'ordre et des services de renseignements intérieurs, territoriaux et pénitentiaires. L'administration pénitentiaire fait ainsi désormais partie intégrante des membres, d'autant qu'avec trois établissements pénitentiaires dans le département, près d'un tiers des cas suivis sont des détenus.

Un important travail de "toilette" et remise à jour du fichier de signalement pour la prévention de la radicalisation à caractère terroriste (FSPRT) a été mené avec les services en début d'année 2019.



#### Prévenir la radicalisation

En 2019, la cellule de prévention de la radicalisation et d'accompagnement des familles (CPRAF) s'est réunie 3 fois. Cette cellule a une vocation de prévention, afin de suivre les situations au niveau social, professionnel ou éducatif, et d'engager des actions concrètes, avec les acteurs de terrain, afin de sortir les personnes signalées de ce phénomène ou d'accompagner les familles, souvent démunies.

#### La mobilisation de l'ensemble des acteurs

Il apparaît essentiel, sur cette thématique, d'avoir une mobilisation de tous pour parvenir à :

- mieux déceler les signaux faibles de radicalisation ;
- assurer la prise en charge la plus adaptée des individus

suivis pour radicalisation.

Ainsi, la déclinaison du plan national "prévenir pour protéger", adopté en 2018, s'est poursuivie dans le département durant toute l'année.

\* **Un lien renforcé avec les collectivités**, principalement celles disposant d'un CLSPD/CISPD. 6 chartes de confidentialité ont ainsi été signées en 2019, entre le Préfet, le Procureur de la République et le maire ou le président d'EPCI, permettant l'échange d'informations, tant générales sur l'état de la menace, que nominatives.

\* **Un travail en lien avec les entreprises** : Le département a été pilote pour exploiter, à titre expérimental, un support pédagogique de sensibilisation au phénomène à destination des entreprises. Plusieurs formations ont eu lieu dans des entreprises comptant un grand nombre de salariés, des sociétés de transport de personnes, ainsi que plusieurs points d'importance vitale. Le travail se poursuivra en 2020.

\* **Un travail avec la DDCSP** pour investir le monde sportif et renforcer les contrôles administratifs des structures sportives, en prenant en compte le facteur aggravant de certaines disciplines et le risque de communautarisation.

#### La lutte contre l'islamisme et les différentes atteintes contre les principes républicains

A la suite de l'instruction du 27 novembre 2019 du ministre de l'Intérieur, la cellule départementale de lutte contre l'islamisme et le communautarisme a été installée le 16 décembre 2019. Rassemblant les principaux services de l'Etat, cette cellule a pour objet de mettre oeuvre des actions pour lutter contre les phénomènes de communautarisme et restaurer les valeurs républicaines au sein de la société. Un plan d'action avec les services de l'Etat concernés a ainsi été mis en place.

### Le maintien de l'ordre public

Cette année encore, les forces de l'ordre ont été particulièrement mobilisées en termes de maintien de l'ordre public. Ainsi, 114 services d'ordre ont été mis en place par la direction départementale de la sécurité publique de l'Aube (contre 78 en 2018), tant pour des événements festifs, sportifs (24 en 2019), ou revendicatifs (51 en 2019, contre 26 en 2018), ainsi que 5 visites ministérielles.

Le mouvement des gilets jaunes, même s'il s'est quelque peu essouffé dans le département, a continué de se rassembler tout au long de l'année 2019, mobilisant les effectifs des forces de l'ordre. Dans le même temps, dans le cadre des "marches mondiales pour le climat" plusieurs défilés se sont tenus au centre-ville de Troyes.

En fin d'année 2019, un nouveau mouvement social, fortement suivi et toujours particulièrement actif, a vu le jour, contre la réforme des retraites.



## La prévention et la lutte contre la délinquance

### - La délinquance en 2019

- Légère hausse des atteintes aux biens de +1,8 %, principalement des cambriolages, les vols sans violence et les dégradations étant en baisse.
- Une hausse de 4,5% des atteintes volontaires à l'intégrité physique. Parmi cet item, les violences non crapuleuses sont en hausse de 10,5% (principalement les coups et blessures volontaires), alors que les violences crapuleuses sont en baisse de 14%.
- Les infractions économiques et financières sont en baisse de -6,4%

### - La poursuite de la mise en place de la Police de Sécurité du Quotidien (PSQ)

Plusieurs actions emblématiques ont été déployées en 2019, notamment l'opération "sachets de pain", avec l'édition de 320 000 sachets de pain contenant des messages de prévention sur la délinquance d'appropriation. Par ailleurs, les services de la police nationale ont mis en place des groupes de partenariat opérationnel (GPO) dans les secteurs définis afin d'agir sur des problématiques spécifiques et définies conjointement, pour tenter de solutionner des problèmes de délinquance du quotidien. Enfin, le groupement de gendarmerie départementale a mis en place un système de diffusion "d'alertes participation citoyenne" auprès de référents identifiés, en cas de commission d'un fait marquant, dans un secteur déterminé.

Les signatures des protocoles participation citoyenne se sont poursuivies en 2019, avec 25 nouvelles signatures en 2019, portant à 138 le nombre total de protocoles signés dans tout le département.

### - Un renforcement du travail dans le domaine de la prévention de la délinquance

En septembre 2019, le conseil départemental de prévention de la délinquance, qui ne s'était pas réuni depuis plusieurs années, est relancé. Cette instance, qui regroupe l'ensemble des partenaires impliqués dans la prévention de la délinquance, a permis de faire un point sur les mesures existantes, et de définir des stratégies d'actions.

Les services ont notamment accompagné les principales collectivités sur la mise en place d'une stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance. Celle de la Ville de Troyes a ainsi été signée en février 2019, et celle de La Chapelle-Saint-Luc et de Romilly-sur-Seine sont en instance.

## Le fonds interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation (FIPDR)

La préfecture de l'Aube a réparti une enveloppe de **125 000 €** au titre du FIPDR 2019 pour les actions de prévention de la délinquance. 22 dossiers en ont bénéficié et 3 dossiers ont été rejetés.

Au titre de la prévention de la radicalisation la dotation s'est élevée à **23 000 €**. 4 actions déposées par les porteurs ont pu bénéficier d'une subvention.

Enfin, une enveloppe de **150 000 €** a été allouée au département au titre du "programme S" pour la sécurisation des établissements scolaires et des sites sensibles, l'équipement des polices municipales, ainsi que la vidéoprotection. et a été répartie comme suit :

- 9 projets retenus sur les 11 dossiers présentés ont été financés au titre des équipements de police municipale;
- 2 subventions ont été accordées pour la sécurisation des sites sensibles ;
- 1 subvention a été accordée pour la sécurisation des écoles ;
- 2 des 11 dossiers présentés pour des projets de vidéoprotection de voie publique ont pu être subventionnés.



**FIPDR 2019**

**Fonds Interministériel de  
Prévention de la Délinquance  
et de la Radicalisation**

Derrière chaque victime de la route,  
**IL Y A DES VICTIMES DANS LA VIE.**

**#TousTouchés**

## LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Avec 22 tués sur les routes de l'Aube en 2019? le bilan n'est pas bon. Il faut absolument une prise de conscience générale et que chacun comprenne que la sécurité routière est l'affaire de tous.

### Le bilan 2019

2019 constitue une mauvaise année avec une augmentation du nombre d'accidents et du nombre de morts : 22 tués contre 18 en 2018. Les comportements notamment l'inattention sont les principales causes des accidents avec la fatigue et les malaises. Les 2 roues et les usagers vulnérables sont une part importante des tués.

L'année 2019 a vu une montée en puissance des actions de prévention (45 actions mises en œuvre avec le soutien des bénévoles intervenant départementaux et un budget du PDASR qui s'est élevé à 50 153 €):

- à destination des jeunes (dans les lycées et des étudiants de l'UTT ou de la Yschool)
- à destination de publics particuliers comme les militaires du camp de Mailly, ou encore des séniors,
- en faveur de la sécurité routière dans les déplacements professionnels (compagnons du devoir, Michelin, agents de services de l'Etat).

### Focus sur l'action engagée à Mailly-le-Camp

Des ateliers de sensibilisation à la sécurité routière ont été organisés le 4 novembre 2019 à l'attention du personnel des régiments localisés à Mailly-le-Camp et notamment le 1er Bataillon de Chasseurs à pied et le Centre d'entraînement et de contrôle des postes de commandement du 3ème Régiment d'Artillerie.



Cette journée de sensibilisation a été organisée dans le cadre de la déclinaison locale de la convention de

partenariat liant le Ministère des Armées et la Délégation à la sécurité routière signée le 12 février 2018.

Cette action fait suite au constat d'incidents et d'accidents de la route recensés parmi le personnel du camp de Mailly-le-Camp et concernant toute la chaîne hiérarchique.

Les ateliers se sont déroulés sur une journée ; l'ensemble du personnel militaire et civil de garnison y a participé. Les actions de sensibilisation ont mobilisé :

- 2 simulateurs 2 roues,
- 2 simulateurs 4 roues,
- le parcours alcool,
- la sensibilisation au temps de récupération Alcool.
- une voiture tonneau.

Un tout nouvel atelier a été mis en place à l'occasion de cette action sur le "code de la route avec corrections" animé par deux Inspecteurs du Permis de conduire.

Durant cette journée qui a mobilisé sept intervenants départementaux de la Sécurité Routière, ainsi que les services de police et de gendarmerie, plus de 500 militaires ont été sensibilisés aux risques routiers.

### Education routière

Le Bureau Éducation Routière de l'Aube a connu en 2019 une année riche en évolutions du fait de la réforme du permis de conduire qui est en cours depuis son adoption le 2 mai 2019. Au total, ce sont dix mesures consacrées à la formation des apprentis conducteurs et à la modernisation des conditions de passage de l'examen du permis de conduire qui ont été partiellement mises en œuvre.

Volume de candidats examinés en 2019 :

- Code de la route: 8323
- Permis moto: 1 742 candidats
- Permis B: 6 957 candidats
- Permis Poids lourds: 1036 candidats

Le département présente toujours de bons résultats pour le délai de passage de l'examen du permis de conduire avec une moyenne de 47 jours contre 53 au niveau régional et 66 jours au niveau national.

# SÉCURITÉ ROUTIÈRE

## TOUS RESPONSABLES

### La sécurité des véhicules automobiles

Le contrôle technique est obligatoire pour les véhicules légers comme pour les véhicules lourds. Ce contrôle est réalisé dans des centres et par des contrôleurs techniques agréés par les préfets de département.

Dans l'Aube, 43 installations de contrôle et 78 contrôleurs techniques sont agréés. Ils sont contrôlés par les services de l'État.

En 2019, 39 actions de contrôles ont été réalisées au sein des centres. 16 procédures de sanction administrative ont été engagées et ont abouti, pour certaines d'entre elles, à des suspensions des agréments des installations ou des contrôleurs, pour des durées s'échelonnant de quelques jours à plusieurs mois. Aucun agrément n'a été retiré.



### Zoom : les cartes grises

Depuis octobre 2017, les dossiers de cartes grises de la préfecture de l'Aube sont instruits d'une part par le centre d'expertise et de ressources des titres (CERT) de Besançon et d'autre part par les garages partenaires qui ont signé une convention avec le préfet.



Le délai moyen de délivrance est de 5 jours. 4 procédures font l'objet d'une instruction semi-automatisée réduisant le délai à quelques jours : le changement d'adresse, la cession de véhicules, le changement de titulaire ainsi que le duplicata.

Les 179 professionnels automobiles agréés du département ont parallèlement géré 118 543 procédures.

10 830 personnes ont été accompagnées dans leurs démarches dans les points d'accueil numériques de la préfecture. 3 339 d'entre-elles ont accompli une procédure, "cartes grises" avec l'assistance d'un service civique.

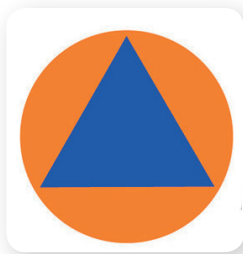
### Zoom : les permis de conduire

Le centre d'expertise et de ressources des titres (CERT) de Rouen traite les dossiers de permis de conduire aubois.



Le CERT « permis de conduire » situé à la préfecture de l'Aube, est le service gestionnaire des demandes de permis de conduire émanant des départements de la Mayenne, de la Nièvre, du Puy-De-Dôme et de la Savoie. Il a traité 21 115 demandes d'inscription et de titres aubois en 2019.





# LA SÉCURITÉ CIVILE

La mission des services de protection civile est de protéger les personnes, les biens et l'environnement contre les incendies, les inondations, les accidents et les catastrophes de toutes sortes. Cela implique de prévenir les risques, de planifier l'organisation des secours, d'en tester l'efficacité et enfin d'intervenir en opérations de secours.

## Prévenir les risques

Le SDIS doit veiller au respect de la réglementation relative à la prévention des risques d'incendie et de panique.

### Dans les établissements recevant du public (ERP)

On recense 4 744 ERP dans l'Aube. 22 ont été placés sous contrôle en raison d'un avis défavorable au 31 décembre 2019. La sous-commission départementale de sécurité a traité 1272 dossiers d'ERP.

### Dans les entreprises industrielles

Les services du SDIS ont été sollicités pour 181 dossiers

### Dans les manifestations diverses

Les sapeurs-pompiers du SDIS sont intervenus à 63 reprises pour expertiser les dispositifs de prévention mis en place par les organisateurs de manifestations.

## Intervenir en opérations de secours

### Une activité opérationnelle du SDIS en diminution

En 2019, le SDIS a effectué 16 481 interventions, soit une baisse de 44,09 % par rapport à 2018. Il a reçu 77 114 appels contre 102 495 en 2018, soit une baisse de 24,76%.

Cette évolution s'explique en partie par le caractère payant des destructions d'hyménoptères et la mise en œuvre des arbres décisionnels redéfinissant les départs réflexes.

Depuis plusieurs années, l'activité du secours d'urgence aux personnes (SUAP) était en constante augmentation dans l'Aube. Entre 2015 et 2018, cela représente une augmentation de 20% (de 11 676 à 14 013 interventions).

Afin d'atténuer les impacts de cette sur-sollicitation des moyens du SDIS, un travail conjoint entre le SDIS, le SAMU et la délégation territoriale de l'ARS de l'Aube, en concertation avec la préfecture, a été mené, pour évaluer dans le détail :

- les statistiques opérationnelles de 2015 à 2018,
- les motifs de recours aux sapeurs-pompiers,
- la fiabilité des arbres décisionnels existants,
- les axes d'amélioration à proposer.

Fort des constats établis, il a été défini un plan d'actions commun comprenant :

- une révision des arbres décisionnels de manière concertée entre le SDIS et le SAMU,
- une amélioration de la gestion des entrées au service d'accueil des urgences (SAU) pour diminuer le temps d'attente des vecteurs,
- la création d'une garde ambulancière de jour pour limiter le nombre d'indisponibilités de transporteurs sanitaires privés,

- la mise en place d'une coordination de l'activité ambulancière au sein du centre de réception et de régulation des appels (CRRR 15).

D'où cette baisse d'interventions en 2019.

### Répartition des interventions par nature :

- 12 058 secours à personnes
- 2151 incendies
- 1194 accidents
- 233 risques technologiques
- 855 opérations diverses

## Les crises vécues au cours de l'année 2019

Tout au long de l'année 2019, le SIDPC a été amené à gérer différentes alertes météorologiques : vents violents, neige, épisodes de canicule et de pollutions de l'air... Ces événements ont amené le service à rester vigilant à l'évolution de ces phénomènes et à relayer les bons comportements à adopter.

Le suivi des événements susceptibles de troubler l'ordre public a représenté une part conséquente de l'activité : suivi des manifestations, encadrement de plusieurs raves-party ou encore organisation d'une battue en vue de prélever des sangliers divagants à proximité de l'A5.

Enfin, plusieurs épisodes de pollution de l'eau ont également mobilisé le service, affectant tant des cours d'eau que des réseaux de distribution d'eau potable.



## Le SDIS 10

Le SDIS est un établissement public autonome placé sous la double autorité du Préfet (pour la partie opérationnelle) et du président du conseil d'administration (pour la partie administrative et financière).

- Le conseil d'administration (CA) : 22 membres titulaires, 2 membres de plein droit, 7 membres avec voix consultative.

Le CA s'est réuni 3 fois et le bureau du CA s'est réuni 5 fois.



# LA SÉCURITÉ SANITAIRE

La sécurité sanitaire a pour objet de prévenir ou contrôler les risques d'exposition des individus susceptibles d'altérer la santé de tous et chacun. Elle passe notamment par la prévention contre les addictions, le contrôle de l'eau du robinet et des aliments.

## La prévention et la lutte contre les addictions

Pour l'année 2019, l'ARS a soutenu les actions de lutte contre le tabagisme à hauteur de **125 000 euros**.

**La lutte contre le tabagisme** a fait l'objet d'une forte mobilisation autour du « Mois sans tabac ». L'agence régionale de santé a ainsi soutenu financièrement l'association nationale ANPAA « Ambassadeur anti-tabac » pour ses actions en direction des femmes enceintes et leur entourage, des personnes sous main de justice, des jeunes et des publics précaires.

Un « Village sans tabac » a été installé à Romilly-sur-Seine le 19 novembre 2019 dans le cadre du Forum Santé organisé par l'association Chlorophylle, événement public inscrit dans le Contrat Local de Santé.



Le Centre hospitalier Simone Veil de Troyes a quant à lui, porté un projet de lutte contre le tabagisme dont l'objectif général est d'améliorer, ancrer et systématiser le repérage et l'accompagnement des fumeurs dans les lieux de soins (patients, soignants, et personnel technico-administratif) dans le cadre d'une stratégie « Lieux de santé sans tabac ».

**La lutte contre les addictions** a concerné de nombreux acteurs :

- Aurore Foyer Aubois Revivre qui porte des actions en milieu festif étudiants comme « 100% Charlie » et bar troyen sans alcool « Kiwi Bar »,
- l'Education Nationale dans les collèges des Jacobins à Troyes et Max Hutin à Bouilly, les lycées des Lombards à Troyes et Edouard Herriot à Sainte Savine, notamment sur le thème des addictions aux écrans,
- les Missions Locales accueillant des jeunes en difficulté psychosociale
- le Centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie de l'Aube (CSAPA 10),

- ainsi que des clubs sportifs accueillant des personnes de CHRS avec des objectifs de resocialisation, de modification du rapport au corps et à la santé, dont certains peuvent être consommateurs de produits illicites.

Les Contrats Locaux de Santé de Romilly-sur-Seine et Troyes Champagne Métropole facilitent la mise en œuvre d'actions dans tous ces domaines.

En 2019, pour l'ensemble de ces actions de prévention l'ARS a consacré un budget de 201 337 euros.

### Activités de soins et d'accompagnement médico-social

L'ARS a accordé au CSAPA 10 (OPPELIA-ALT, AURORE-FOYER AUBOIS, ANPAA) un financement de 2 241 000 euros afin d'assurer les missions d'accueil, d'information d'évaluation médicale, psychologique et sociale, d'orientation, de prises en charge médicale, psychologique, socio-éducative, de réduction des risques, de consultations de proximité et repérage précoce des usages nocifs, de prise en charge des addictions sans substances, de formation et de recherche, d'intervention en direction des personnes détenues ou sortant de prison, et de renforcer les activités de prévention.



### La mission interministérielle de prévention et lutte contre les drogues et conduites addictives (MILDECA)

L'enveloppe MILDECA s'élevait pour l'exercice 2019 à **40 800 €**. Elle a bénéficié à une douzaine d'actions. Une action de communication, visant à la diffusion d'un spot sur la chaîne locale (Canal 32) sur les dangers de la consommation d'alcool, a également été financée.



# LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE

La direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCSPP) réalise des contrôles à tout niveau de la chaîne alimentaire, depuis les élevages et leurs intrants jusqu'à la remise des denrées alimentaires au consommateur.

## La sécurité et la protection animales

### Les inspections

83 contrôles ont été réalisés dans les secteurs suivants : conditionnalité des aides PAC en paquet hygiène-identification et protection animale, protection animale (en élevage, transport d'animaux et animaux de compagnie et du loisir), biosécurité - action sanitaire en élevage, sous produit animaux, contrôles environnement et pharmacie vétérinaire.

### Contentieux :

Le service a géré deux dossiers de maltraitance animale conduisant à une ordonnance de placement des animaux, en collaboration avec le Parquet, des vétérinaires mandatés et des associations de protection animale. A noter par ailleurs la gestion complexe d'un troupeau de bovins et ovins dans le contexte du décès d'un exploitant agricole.

5 procès-verbaux ont été relevés en 2019, pour des faits de maltraitance animale et de manquement vis-à-vis de l'obligation de déclaration ICPE.

### Plaintes :

95% des 29 plaintes enregistrées en 2019 ont été traitées. Il s'agit en majorité de signalements de maltraitance animale.

### Echanges et exportations d'animaux vivants :

32 demandes ont conduit à la certification sanitaire des mouvements d'animaux (volailles, équidés, animaux de compagnie...). Les 13 demandes vers des pays tiers à l'UE ne concernaient que des animaux de compagnie. En matière de planification vis-à-vis des maladies à plan d'urgence, trois plans d'intervention sanitaire d'urgence doivent être élaborés au sein du pôle protection des populations de la DDCSPP : fièvre aphteuse, pestes aviaires et pestes porcines.

Compte-tenu de l'actualité sanitaire (présence de la peste porcine en Belgique depuis septembre 2018), l'action s'est portée sur le plan pestes porcines, mis à jour, testé dans le cadre d'un entraînement à la réalisation de prélèvements et d'un exercice ORSEC interministériel. La DDCSPP a également contribué à la rédaction du plan ORSEC épizootie de la préfecture, qui devrait être validé en 2020.

## La sécurité alimentaire

- **187 contrôles ont été menés** dans les secteurs les plus variés : restauration commerciale et collective, distribution de denrées alimentaires, artisans et industries agro-alimentaires, etc.

A l'issue de ces contrôles, 1 fermeture administrative a été prononcée et 47 mises en demeure de réaliser des actions correctives ont été émises.

- **13 procès-verbaux d'infractions** ont été dressés notamment pour non respect des règles d'hygiène et/ou détention de denrées à date limite de consommation dépassée.

Comme en 2018, 23 signalements ont été réceptionnés et traités dans le domaine alimentaire (suspensions de toxi-infections alimentaires, non conformités de produits alimentaires).

La garantie de la sécurité alimentaire des consommateurs s'appuie en outre sur la réalisation de prélèvements programmés au niveau national tant sur les animaux vivants, les intrants que les denrées alimentaires, en vue de rechercher d'éventuelles contaminations chimiques ou microbiologiques. **103 prélèvements ont été effectués à la demande du ministère de l'agriculture et de l'alimentation** dans le cadre d'une campagne nationale : une non-conformité a été relevée relative à un critère d'hygiène en abattoir et a conduit à des actions préventives dans l'établissement concerné.





## LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE (SUITE)

### Le respect des règles de concurrence et de la protection du consommateur

Dans le cadre du plan national d'enquêtes de la DGCCRF, 2648 vérifications ont été menées au cours de 467 visites d'établissements dont 20 sites internet. 10 opérateurs significatifs du secteur industriel alimentaire et non alimentaire ont été contrôlés dans le cadre du contrôle de la première mise sur le marché (CPMM), contrôles qui participent de la mission de prévention des fraudes et des risques liés aux produits alimentaires et non alimentaires.

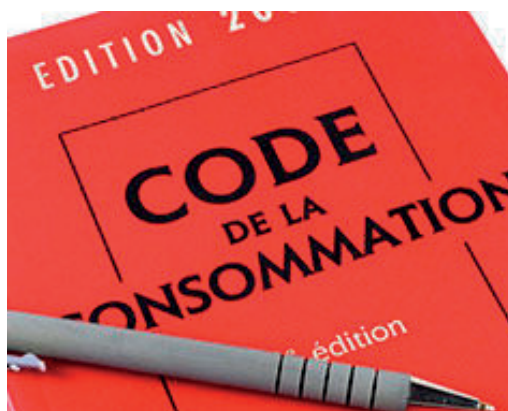
**Il a été réalisé 120 prélèvements dont 103 de produits alimentaires** (pour analyses microbiologiques, pour conformité analytique à la déclaration des ingrédients, pour recherche de contaminants, de résidus de pesticides, additifs,) et 17 de produits non alimentaires (jouets, produits électriques).

**Il a été traité 9 alertes concernant des produits alimentaires d'origine végétale** (compote de pommes, alimentation infantile, complément alimentaire...) et des produits non alimentaires (jouet présentant des risques de suffocation, pâte slim toxique libérant des métaux, produits électriques entraînant des chocs électriques, luminaire pour enfant présentant des risques de suffocation en raison d'un petit élément facilement détachable de la veilleuse).

**Il a été délivré 83 certificats d'exportation de denrées alimentaires d'origine végétale ou de boissons** vers l'Afrique (Egypte, Ethiopie, République Démocratique du Congo, Sierra Leone), les Antilles (Saint-Vincent), le Proche-Orient (Liban).

Les suites données aux contrôles par le service ont donné lieu en 2019 à :

- 94 avertissements (infractions mineures),
- 14 injonctions administratives pour remise en conformité et un arrêté de fermeture d'une boulangerie,
- 6 dossiers d'amende administrative,
- 11 dossiers contentieux pénaux.



### Zoom : Jugement MKS Concept

Une affaire de vente d'ameublement en bail précaire sur l'agglomération troyenne (société MKS CONCEPT - enseigne Ambiance Maison - siège social 33700 Méry-sur-Seine) a été jugée devant le TGI de Troyes après délibéré en date du mercredi 20 novembre 2019. Le service CCRF était intervenu le 16 mars 2018 avec l'appui du Groupement de gendarmerie départementale et avait rédigé un procès-verbal pénal pour pratiques commerciales trompeuses, pour pratiques commerciales agressives, pour obtention d'un paiement avant la fin du délai de 7 jours à compter de la conclusion d'un contrat hors établissement, ainsi qu'obstacle à fonction.

Le TGI de Troyes a prononcé par défaut les condamnations suivantes :

- à l'encontre de la Sarl MKS CONCEPT :

- 150 000 € d'amende ;
- affichage de la décision au Tribunal de commerce de Bordeaux pendant 3 mois.

- à l'encontre du gérant :

- coupable condamné à 24 mois de prison avec sursis ;
- 10000 € d'amende ; interdiction pour une durée de 5 ans d'exercer une activité commerciale et industrielle.

34 victimes avaient exprimé leurs demandes de dommages-intérêts dans cette affaire. Toutes ont obtenu satisfaction au titre d'un préjudice matériel (400 à 3000 € selon les demandes exprimées) et d'un préjudice moral (500 à 800 € en général).

La Sarl MKS CONCEPT est en liquidation judiciaire : le liquidateur devait inscrire l'amende et les dommages intérêts au passif de la société.

# LES POLICES ADMINISTRATIVES



## Le suivi des armes et des explosifs

La refonte importante de la réglementation des armes, initiée en 2018, s'est poursuivie en 2019 (surclassement de certaines armes, création de dispositions spécifiques pour les collectionneurs d'armes, etc...). De ce fait, l'activité réglementaire en matière d'armes a connu une nouvelle hausse d'activité en 2019 :

- 1 834 récépissés de déclaration d'armes de catégorie C ;
- 439 autorisations nouvelles de détention d'armes de catégorie B ;
- 434 renouvellements d'autorisation de détention d'armes de catégorie B ;
- 17 dessaisissements / saisies / remises d'armes et interdictions de détenir une arme ont été prononcés.

**Les récépissés de catégorie C sont en hausse de +8,3% par rapport à 2018.** Quant aux autorisations de détention (nouvelles autorisations comme renouvellement), celles-ci sont en hausse considérable de +77,4%. La hausse importante des renouvellements s'explique notamment par le fait qu'une réforme, intervenue en 2013, a fait passer la durée d'autorisation à 5 ans (soit jusqu'en 2019).



## La police des débits de boissons

- 15 établissements ont fait l'objet d'une dérogation aux horaires de fermeture.
- 3 arrêtés de fermeture administrative temporaire ont été pris à l'encontre de débits de boissons.

A la suite de multiples infractions relevées à l'occasion d'un contrôle coordonné des services de l'État, **trois établissements dits "bars à chicha" ont fait l'objet d'une fermeture administrative temporaire.**

## L'éloignement des étrangers

En 2019, le préfet de l'Aube a ordonné à 626 personnes en situation irrégulière de quitter le territoire (+ 63.45 % par rapport à 2018) et procédé à 103 éloignements.

## Le suivi des installations de vidéoprotection

198 installations d'un système de vidéoprotection ont été autorisées en 2019 (contre 210 en 2018).

Une vigilance particulière reste accordée aux professions dites sensibles (buralistes, exploitants agricoles, professions médicales, etc...).

## La police des manifestations

En 2019, **une cinquantaine de manifestations sur voie publique ont été déclarées en préfecture.**

Le mouvement des "Gilets Jaunes" s'est poursuivi, la plupart du temps sans déclaration préalable.

Les "marches mondiales pour le climat" ont trouvé un écho important dans le département, avec sept manifestations organisées dans l'Aube. Elles ont regroupé à chaque fois entre 500 et 1 000 personnes.

Enfin, depuis décembre 2019, le mouvement social national "contre la réforme des retraites" a été particulièrement suivi dans le département, avec une, voire plusieurs manifestations organisées chaque semaine. Elles réunissent un nombre conséquent de manifestants (plus de 2 800 lors de la première manifestation du 5 décembre 2019, ce qui ne s'était plus vu depuis près de 10 ans).

Par ailleurs, 518 dossiers de manifestations sportives sur la voie publique ou de survol ont été traités en 2019 (contre 470 en 2018). La thématique des survols par drone prend notamment de plus en plus d'ampleur. Ainsi, 263 demandes ont été traitées en 2019, contre 221 en 2018 et seulement 126 en 2017).



La direction départementale des finances publiques (DDFiP) est chargée de recouvrer les recettes publiques et de procéder au règlement des dépenses publiques pour le compte des ordonnateurs publics.

## Le prélèvement à la source

L'impôt à la source est une avancée de simplification majeure pour les contribuables. L'objectif est de rendre contemporain le paiement de l'impôt sur le revenu en prenant en compte plus rapidement les changements de situation (naissance, unions, variations de revenus, etc.).

Pour les personnes non imposables, l'impôt à la source ne change rien.

Pour les employeurs, cette évolution s'appuie sur la déclaration sociale nominative : DSN. La gestion pour les collecteurs est donc automatisée et prise en charge dans les logiciels de paie.

L'administration des finances publiques demeure l'interlocuteur des contribuables via le site « impots.gouv.fr » (deuxième site non commercial utilisé en France), les centres de contact de la DGFIP (0809 401 401 : prix d'un appel local) ou l'un des trois services des impôts des particuliers de l'Aube (Troyes, Bar-sur-Aube et Romilly-sur-Seine).



## La Taxe d'habitation

La réforme de la taxe d'habitation est entrée en vigueur en 2018.

Elle vise à la suppression progressive (30 % dès 2018, 65 % en 2019 et totale en 2020) de la taxe d'habitation pour 80% des contribuables en fonction de leur niveau de revenu. Elle préserve les ressources des collectivités et leur autonomie fiscale.

84 062 foyers Auboisiens ont bénéficié de cette réforme au titre de 2019. Le montant moyen de la baisse (par le biais d'un dégrèvement) était de **301€ en 2019**.

Un simulateur a été mis à disposition des contribuables :

<https://www.economie.gouv.fr/particuliers/simulateur-pouvoir-achat>

Le site [economie.gouv.fr](https://www.economie.gouv.fr) publie également une carte interactive pour connaître le montant de l'économie de taxe d'habitation dans chaque commune :

<https://www.economie.gouv.fr/particuliers/suppression-taxe-habitation-combien-allez-vous-gagner>

## Loi pour un Etat au service d'une société de confiance (loi ESSOC)

Le droit à l'erreur est inscrit dans la loi pour un État au service d'une société de confiance (dite loi « ESSOC »). De nombreuses procédures en vigueur à la DGFIP ont été consolidées (rescrits, etc.) et renforcées pour développer une relation de confiance avec les acteurs économiques (notamment face aux erreurs commises de bonne foi).

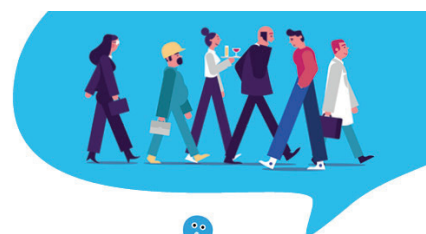
### 7 mesures principales à destination des entreprises ont été introduites :

1. L'accompagnement fiscal personnalisé pour les PME
2. Le partenariat fiscal pour les ETI et les grandes entreprises
3. La démarche spontanée de mise en conformité fiscale
4. L'examen de conformité fiscale par un tiers de confiance
5. L'amélioration du dialogue et des recours dans le contrôle
6. La mobilisation pour les rescrits
7. L'appui de nos entreprises à l'international

Le site [oups.gouv.fr](https://oups.gouv.fr) incarne une nouvelle posture de l'administration, plus bienveillante et dans le conseil en donnant accès :

- aux principales erreurs commises par les usagers présentées par événements de vie,
- aux conseils pratiques de l'Administration donnant les clés pour éviter de commettre des erreurs et mieux comprendre les obligations,
- à des liens permettant d'approfondir chaque thématique.

Parallèlement la loi ESSOC pour cibler et renforcer les sanctions à l'encontre des fraudeurs qui contreviennent délibérément aux principes fondamentaux d'égalité devant les charges publiques et de consentement à l'impôt.



**OUPS.GOUV.FR**

Pour ne plus faire d'erreurs  
dans vos démarches administratives

## Moderniser les procédures et le service aux usagers

L'action de modernisation des procédures et de proximité avec les usagers a été illustrée en 2019 dans toutes les sphères de compétence des finances publiques.

La modernisation des moyens de paiement se poursuit avec « PayFiP » pour faciliter le règlement des produits locaux. Elle offre aux administrés une nouvelle possibilité de payer en ligne et donc plus facilement leurs créances (cantines, activités périscolaires, cours de musique, etc.).  
À quoi sert l'impôt ?



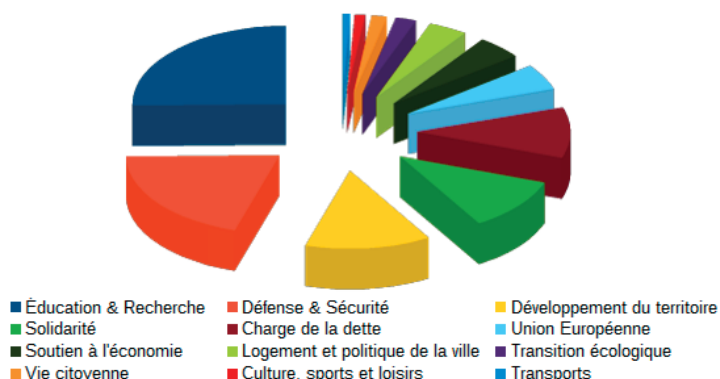
Pour rappel, l'impôt est consenti par le peuple français (art. 14 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789) pour répondre aux « besoins de financements » de l'État.

La **Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA)** est la première source de recettes indirectes (47 %).

**L'impôt sur le revenu** est le premier impôt direct et représente 25,5 % des recettes nettes de l'État.

Ces recettes financent des besoins de financement dont les principaux sont l'éducation et la recherche (25,3 %), la défense et la sécurité (20 %), le développement du territoire (13,3 %), la solidarité (11 %) et la charge de la dette (10,5 %), l'Union Européenne (5,3 %) et le soutien à l'économie (4,8 %).

Sur 100 € que l'Etat perçoit sur mes revenus, je finance



## Zoom : La Commission des Chefs des Services Financiers (CCSF)

La commission des chefs des services financiers et des représentants des organismes sociaux (CCSF) accorde **aux entreprises qui rencontrent des difficultés financières**, des délais de paiement pour leurs dettes fiscales et sociales en toute confidentialité.

Les personnes morales de droit privé, les commerçants, artisans, professions libérales ou les agriculteurs peuvent bénéficier de ce dispositif sous réserve d'être à jour de leurs obligations déclaratives, de paiement de la part salariale des cotisations sociales, du paiement du prélèvement à la source de l'impôt de leurs salariés.

**Aucune publication n'est effectuée auprès du greffe du tribunal.** L'octroi du plan de règlement de la dette en CCSF et le respect par l'entreprise de son échéancier entraînent la suspension des poursuites.

À l'issue du plan, les créanciers publics peuvent, sur demande de l'entreprise, accorder une remise des accessoires : majorations, pénalités, frais de poursuite... Celle-ci est conditionnée notamment au respect du plan par l'entreprise.

Sous la présidence de la directrice départementale des Finances publiques, **la CCSF de l'Aube s'est réunie quatre fois en 2019**. Huit nouvelles demandes ont été déposées par les entreprises et sept plans de règlement des dettes fiscales et sociales ont été accordés, permettant la préservation de 184 emplois.

Des accompagnements dans et hors de la CCSF ont été apportés aux entreprises en difficulté conjoncturelle et passagère. Ainsi, les échéances de plan de règlement des deux derniers mois de l'année ont été reportées en fin de plan.

En dehors de la CCSF, la Direction départementale des Finances publiques en ligne avec les recommandations ministérielles d'accompagnement des entreprises applique la bienveillance consistant en l'étalement des échéances fiscales et sociales.

Par ailleurs, **un dégrèvement d'office de 38 % de la Taxe sur le Foncier Non Bâti** a été appliqué aux propriétaires de parcelles agricoles dans le cadre des mesures gouvernementales pour aider les agriculteurs touchés par les pertes de récolte notamment dues à la sécheresse de l'été 2019 (221 047 € pour environ 18 400 avis).

Enfin, le dispositif de remboursement partiel de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques et le gaz naturel (TIC/GN) bénéficie aux agriculteurs. Dans l'Aube, **1615 dossiers ont été remis pour un remboursement total de 3 650 000 €**.



# L'ENSEIGNEMENT DU PREMIER DEGRÉ

## LES ÉCOLES

Permettre à tous les élèves de mieux maîtriser les savoirs fondamentaux (lire, écrire, compter et respecter autrui), tels sont les objectifs de l'école et le fondement des mesures mises en œuvre dans l'Aube par la direction des services départementaux de l'éducation nationale (DSDEN).

### Les écoles dans l'Aube

#### Zoom : Les chiffres clés de la rentrée 2019

- Ecoles maternelles : 62 écoles publiques et 16 écoles privées.
- Ecoles élémentaires : 190 écoles publiques et 16 écoles privées.

#### Les élèves du premier degré

		2017-2018	2018-2019	Rentrée 2019
Pré-élémentaire	Public	10 077	9 932	9 777
	Privé	910	880	871
Elémentaire	Public	17 162	17 131	16 764
	Privé	1 964	1 946	1 881
ASH	Public	268	262	250
	Privé	9	5	4
Total	Public	27 507	27 325	26 791
	Privé	2 883	2 831	2 756
Total public + privé		<b>30 390</b>	<b>30 156</b>	<b>29 547</b>

#### Les principales mesures de la rentrée 2019

##### La scolarité obligatoire dès 3 ans

L'ensemble de ces mesures ont été complétées à la rentrée 2019 par l'abaissement de l'âge du début de l'instruction obligatoire à 3 ans qui vise à plus de justice sociale en offrant à tous les enfants un cadre propice et stimulant pour des apprentissages de qualité dès le plus jeune âge. Ainsi, l'école maternelle est réaffirmée dans son rôle déterminant pour :

- la création du lien entre l'enfant, les parents et l'école ;
- l'épanouissement et le développement affectif et social qui donne à chaque élève un cadre propice aux premiers apprentissages scolaires ;
- la capacité des élèves à apprendre ensemble, en mobilisant le langage, dans toutes ses dimensions ;
- les liaisons dans le parcours scolaire de l'élève, en particulier la liaison GS/CP, qui soutient la maîtrise progressive des fondamentaux dans un continuum pédagogique.

À la rentrée 2019, 9 777 élèves d'âge préélémentaire,

de 3 ans, 4 ans, et 5 ans, sont scolarisés dans le département.

##### Opération petits déjeuners

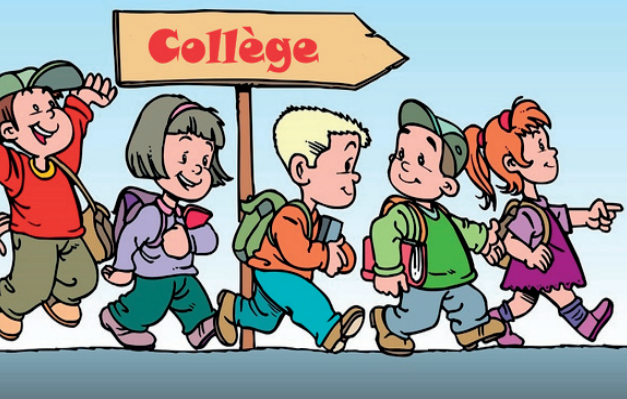
Dans le cadre de la mise en œuvre de l'engagement n°2 "Garantir au quotidien les droits fondamentaux des enfants", de la stratégie interministérielle de prévention et de lutte contre la pauvreté 2018-2022, l'Etat a financé en 2019 la distribution de petits déjeuners dans les territoires prioritaires de l'Aube pour un montant de plus de 92 000 €.

Plusieurs études montrent que la prise d'un petit déjeuner n'est pas systématique chez les enfants.

Basé sur le principe « on apprend mieux le ventre plein », l'objectif premier de ce dispositif est de répondre aux besoins nutritionnels de l'enfant pour favoriser la concentration et une disponibilité aux apprentissages, facteurs de réussite scolaire.

Il vise par ailleurs à apporter une éducation nutritionnelle et sensorielle ainsi qu'une éducation au développement durable.





# L'ENSEIGNEMENT DU SECOND DEGRÉ

## LES COLLÈGES ET LES LYCÉES

*Dans le prolongement de l'enseignement du premier degré, le collège qui accueille sans examen tous les élèves à l'issue de l'école élémentaire, a pour objectif premier de permettre à tous d'atteindre la maîtrise du socle commun de connaissances et de compétences. Il prépare également les élèves à la poursuite de leur scolarité en lycée dans la voie générale, technologique ou professionnelle.*

Des objectifs multiples :

- Proposer un petit déjeuner équilibré  
Pour répondre à cet objectif, un petit déjeuner est composé de trois items :

- un produit céréalier pour l'apport en glucides
- un produit laitier pour l'apport en calcium, en protéines et vitamines (A et D)
- un fruit frais, d'un jus ou une compote pour l'apport en vitamines et en fibres

Par ailleurs, dans le but d'apporter un éveil au développement durable, les circuits courts et les produits de qualité sont quant à eux privilégiés.

- Accompagner la distribution d'un volet éducatif sur le thème de l'éducation à l'alimentation.

### Une implication des acteurs à souligner :

Lancé en mars 2019, le programme fut déployé dans un premier temps dans des écoles situées en REP, REP+ et grande ruralité.

Accueilli favorablement par les familles, le programme fut reconduit et étendu à la rentrée 2019. Ainsi, depuis septembre 2019, 17 écoles bénéficient du dispositif, soit près de 2000 élèves concernés.

Parallèlement, les projets d'éducation à l'alimentation sont valorisés auprès des familles. C'est ainsi que des actions sous forme de « cafés des parents » sont proposées dans certaines écoles en partenariat avec la maison de la nutrition de Reims.

Par ces actions de sensibilisation, est rappelé l'importance de ce repas dans l'équilibre alimentaire des plus jeunes.

### Le collège et le lycée dans l'Aube

Le département comptait, à la rentrée scolaire 2019, 21 704 élèves dans les établissements du second degré public :

- 12 748 collégiens
- 5478 élèves scolarisés en lycées (général et technologique),
- 2466 en lycées professionnels et 1012 dans une section post-baccalauréat (CPGE ou BTS),
- 4733 élèves dans les établissements du second degré privé sous contrat, scolarisés au sein de 51 établissements.

### Le dispositif « devoirs faits »

Le dispositif « Devoirs faits » s'adresse à des élèves volontaires, collégiens et élèves de 3ème prépa-métiers, et tout particulièrement aux familles qui ne disposent pas des ressources ou du temps nécessaire pour accompagner leur enfant dans la réalisation de leurs devoirs.

Chaque élève qui le souhaite peut bénéficier, au sein de l'établissement, d'heures d'accompagnement sur un temps en dehors des heures de classe. L'aide est assurée très majoritairement par les professeurs de l'établissement, mais également par des assistants pédagogiques, d'éducation ou des volontaires service civique.

Le dispositif, créé à la rentrée scolaire 2017, se développe pleinement dans les collèges publics :

- 57 % des collégiens en ont bénéficié en 2018-2019 (soit près de 7 000 élèves) contre 31 % l'année précédente, et 100 % des élèves de 3ème prépa-métiers.

- Les élèves y participent en moyenne 2 heures par semaine, sur des créneaux positionnés en fonction des choix des établissements : heures de permanence liées à l'emploi du temps, début de journée, pause méridienne, fin de journée.

Un groupe de travail « Devoirs faits » piloté par la direction des services départementaux de l'éducation nationale (DSDEN), et composé de chefs d'établissements, existe dans l'Aube depuis 2017 pour alimenter la réflexion autour du travail personnel des élèves. Ce groupe notamment permet de faire évoluer le dispositif « Devoirs faits ».

Les personnels de direction et enseignants ont également participé à un séminaire académique afin d'approfondir cette réflexion.





### Mise en place du nouveau bac

Les élèves de 1<sup>ère</sup> en 2019-2020 inaugurent la nouvelle organisation du baccalauréat.

Le nouveau baccalauréat repose pour une part sur un contrôle continu et pour une autre part sur des épreuves terminales.

En terminale, deux épreuves écrites portant sur les enseignements de spécialité auront lieu au printemps et deux épreuves se dérouleront en juin : l'écrit de philosophie et l'oral préparé au long des années de première et terminale (cycle terminal). Le contrôle continu est composé d'épreuves communes organisées pendant le cycle terminal (en 1<sup>re</sup> et terminale).

### Mise en œuvre dans l'Aube

Pour la rentrée 2019, tous les lycées publics du département proposent les 7 enseignements de spécialité dits courants (mathématiques ; physique-chimie ; sciences de la vie et de la terre ; histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques ; humanités, littérature et philosophie ; langues, littératures et cultures étrangères ; sciences économiques et sociales) et au moins 1 dit « spécifique ». Afin d'attirer les élèves des milieux urbains vers les zones plus rurales, un EDS spécifique a été attribué au lycée Bachelard de Bar-sur-Aube (cinéma-audiovisuel).

Plus généralement, les élèves, inscrits dans un établissement qui ne propose pas un EDS qu'ils souhaitent pourtant suivre, peuvent aller l'étudier dans un autre établissement.

Au total, 1235 élèves sont inscrits en 1<sup>ère</sup> générale dans les 7 lycées publics. 16 enseignements de spécialité sont proposés qui ont donné lieu à 120 combinaisons différentes résultant du choix des élèves.

26,6% des élèves ont choisi la combinaison "Mathématiques / Physique - Chimie / Sciences de la vie et de la Terre "

7,3% des élèves ont choisi la combinaison "Sciences économiques et sociales / Histoire, géographie, géopolitique et sciences politiques / LLCER - Anglais "

6,2% des élèves ont choisi la combinaison "Mathématiques / Sciences économiques et sociales / Histoire, géographie, géopolitique et sciences politiques "



### Déclinaison du plan de lutte contre les violences scolaires

Dès la rentrée 2017, un comité de pilotage climat scolaire a été mis en place par l'Inspecteur d'académie, directeur des services départementaux de l'éducation nationale de l'Aube, co-animé par les deux chargées de mission climat scolaire.

Depuis la rentrée scolaire 2019, déclinaison du comité de pilotage climat scolaire, un comité dédié assure la mise en œuvre et le suivi du plan violence et un référent est chargé du suivi de l'ensemble des questions relatives à la violence dans les établissements.



### Gestion des faits de violence, accompagnement des victimes et suivi des auteurs

Un outil départemental a été déployé pour permettre aux établissements de déclarer les faits de violence dont ils ont connaissance et informer ainsi l'ensemble des acteurs de l'éducation nationale concernés.

En complément des outils mis à la disposition des établissements pour permettre une réaction rapide en fonction des faits observés, chaque directeur ou chef d'établissements peut contacter le référent plan violence et les conseillers en prévention, santé et sécurité.

Une cellule de suivi des faits se réunit régulièrement pour s'assurer du traitement des situations et pour mettre en œuvre des mesures d'accompagnement sur le long terme.

Concernant les auteurs, un protocole d'accompagnement et de responsabilisation des parents est conclu dès lors qu'un élève a fait l'objet de deux exclusions définitives au cours de la même année scolaire. Il énonce les engagements des parents devant permettre d'améliorer le comportement de l'élève et précise les actions d'accompagnement proposées au sein de l'établissement.

Ce protocole est signé à la DSDEN, en présence des parents ou du représentant légal, de l'élève, du chef d'établissement d'origine, du chef d'établissement d'accueil, de l'IEN-IO et de la conseillère technique de service social départemental.

Par ailleurs, une évolution du dispositif de classe relai est en cours pour permettre d'élargir l'accueil aux collégiens hautement perturbateurs et/ ou exclus par conseil de discipline, en partenariat avec la PJJ, et permettre un retour à la scolarité progressif et accompagné.

Enfin, en décembre 2019, une convention éducation nationale/ justice a été réactualisée et le partenariat a été élargi à la DRAAF et à la direction diocésaine. Elle précise l'articulation entre les réponses disciplinaire et judiciaire.

# L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

L'agglomération troyenne est la deuxième ville universitaire de l'académie de Reims avec près de 11 000 étudiants. Si les collectivités sont particulièrement impliquées dans le développement de l'enseignement supérieur à Troyes, l'État demeure un acteur incontournable car il définit les cursus universitaires publics présents à Troyes et a la charge des enseignants universitaires et du versement des bourses.



## Les établissements publics d'enseignement supérieur

### L'Université de Reims Champagne-Ardenne (URCA) à Troyes

En 2019, 3 311 étudiants de l'URCA étaient inscrits dans un enseignement dispensé à Troyes. Ils étaient inscrits dans des cursus allant de la licence au master, à l'école supérieure du professorat et de l'éducation de Troyes ou dans un institut universitaire.

### L'Université de Technologie de Troyes (UTT)

Avec environ 3 100 étudiants et 195 doctorants et 164 enseignants chercheurs, l'UTT forme les étudiants de la licence professionnelle au doctorat et des ingénieurs. En 2019, l'Etat a accompagné le fonctionnement de l'établissement à hauteur de 25,3 millions d'euros. 12,8 millions d'euros est le budget annuel de la recherche, pour des projets aussi divers que l'usine du futur, la sécurité globale, les nanotechnologies appliquées à la lumière.

### L'enseignement supérieur en lycée public

A la rentrée 2019, 1 012 étudiants étaient inscrits en formation post-bac dans les lycées publics du département de l'Aube: 271 en classes préparatoires aux grandes écoles et 741 en sections de techniciens supérieurs. 18 spécialités de BTS, 4 classes préparatoires aux grandes écoles, ainsi qu'une classe passerelle au BTS étaient ainsi proposées (6 spécialités dans les établissements privés).

### L'institut de formation en soins infirmiers (IFSI)

307 étudiants répartis sur les 3 années de formation :  
- 111 en première année,  
- 113 en deuxième année,  
- 83 en troisième année.

## Les établissements privés d'enseignement supérieur

L'Etat est le garant de la qualité des formations dispensées par la reconnaissance des diplômes délivrés par ces établissements privés. Cette reconnaissance permet d'attester que l'établissement apporte un concours utile au service public de l'enseignement supérieur, et de garantir sa qualité. Celle-ci permet en outre à l'établissement éventuellement d'accueillir des étudiants boursiers.

Les établissements privés d'enseignement supérieur dans l'Aube (Y school, l'Ecole polytechnique féminine et l'Ecole supérieure de travaux public) accueillent environ 2160 élèves.



## Un soutien continu aux étudiants boursiers

8 780 étudiants inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur de l'Aube ont perçu une bourse au titre de l'année universitaire 2018-2019, pour un soutien total d'environ 9,2 millions d'euros, alloués directement aux étudiants de l'URCA, de l'UTT, des lycées publics, privés et agricoles et aux étudiants du groupe Y schools.



## L'ACCOMPAGNEMENT VERS L'EMPLOI

*Lutter en faveur de l'inclusion professionnelle des personnes les plus éloignées de l'emploi implique de développer des dispositifs spécifiques d'accompagnement et de renforcer les actions d'insertion par l'activité économique. Dans les deux cas, l'État recherche à renforcer ces relations avec les entreprises du secteur marchand.*

### La situation de l'emploi

Au 4ème trimestre 2019, le taux de chômage dans l'Aube était de 10,3% soit le plus élevé du Grand Est (7,8%).

Parmi les demandeurs d'emplois de catégorie A, B et C:  
- 30.9% sont bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA),  
- 16.6% sont des jeunes de moins de 26 ans,  
- 27% ont 50 ans et plus,  
- 18.9% sont issus des quartiers prioritaires de la ville.

Aussi, le département se caractérise par un chômage de longue durée marqué puisque 50% des demandeurs d'emploi (catégorie A, B, C) le sont depuis plus d'un an. Cette situation conforte la mobilisation des services de l'Etat et de ses partenaires dans l'accompagnement des publics dans l'insertion professionnelle, en particulier les jeunes et les bénéficiaires du RSA.

### L'inclusion dans l'emploi

L'objectif prioritaire de la politique de lutte contre le chômage est de favoriser l'insertion des personnes les plus éloignées de l'emploi, en leur donnant accès à un travail. Cet objectif s'inscrit dans un triptyque conciliant emploi-accompagnement-formation et constitue le cœur des dispositifs mis en oeuvre par l'Etat.

### L'insertion par l'activité économique

Le développement de l'insertion par l'activité économique est une priorité au plan départemental. Le pacte d'ambition national lancé le 10 septembre 2019, vise à développer l'accès à l'IAE. Dans l'Aube, l'objectif est de passer de 1400 personnes en 2019 à 2400 en 2022. au Plan national, le budget consacré à l'IAE passera pour la première fois en 2020 au dessus du milliard d'euros.

L'IAE dans l'Aube, c'est: 1400 personnes, dont 60% bénéficiaires du RSA, 27 structures, 500 ETP.



### Zoom : la fabrique d'utilité sociale

Sur le plan départemental, l'ambition pour l'IAE s'accompagne d'une stratégie d'accompagnement pour l'émergence de projets d'utilité sociale incluant une démarche d'insertion professionnelle. Portée par le pôle auboisi de l'ESS, "la fabrique d'utilité sociale" a vocation à détecter les idées, les projets et les accompagner en favorisant la coopération territoriale.

### Le défi de l'inclusion

L'insertion par l'activité économique (IAE), parce qu'elle conjugue activité économique et mission sociale, est l'un des leviers les plus pertinents et les plus puissants pour dessiner les contours d'une société plus inclusive. Pour réussir, cette politique doit permettre de rapprocher l'insertion de l'entreprise. C'est une des clés de la réussite, développer les partenariats avec les entreprises, pour développer l'emploi.

En 2019, trois études de faisabilité ont été lancées afin de créer, de faire émerger de nouveaux projets d'insertion.

Une étude dans le secteur du numérique, avec à la clé des perspectives de création d'un chantier d'insertion en 2020. Un travail mené avec la MSA, dans le secteur agricole, avec une restitution prévue en janvier 2020, doit permettre de concrétiser un nouveau projet d'activité.

Enfin, dans le secteur du transport logistique, où une étude de faisabilité menée avec la maison du transport et de la logistique a abouti à la perspective de création d'un GEIQ en 2020.

# OFFRES D'EMPLOIS

## Le club des entreprises inclusives

Lancé le 12 juillet 2019 en présence du Haut Commissaire aux compétences et à l'inclusion par l'emploi, Jean-Marie Marx, le club "l'Aube une chance, les entreprises s'engagent" vise à réunir l'économique et le social au sein du club. Concrètement, le club accompagne les entreprises dans leurs engagements en faveur de l'inclusion de tous les publics.

Il s'agit:

- d'accueillir des stagiaires de 3ème en stage,
- de faire du parrainage pour un jeune en mission locale,
- de recruter un apprenti,
- de développer les partenariats avec l'IAE.

Il est animé par la CCI avec le soutien de l'Etat et du Conseil Départemental.

Fin 2019, 33 entreprises ont déjà adhéré au club. L'objectif est ambitieux: 100 entreprises sont visées pour 2020



## Le développement des entreprises adaptées

2019 a été marquée par la création de trois nouvelles entreprises adaptées, portant leur nombre total à cinq. C'est donc un vrai changement d'échelle pour l'Aube. Une entreprise adaptée, c'est une entreprise ordinaire, qui a la particularité d'employer au moins 55% de travailleurs handicapés parmi ses effectifs.

L'entreprise adaptée met à profit le tryptique emploi-accompagnement-formation pour permettre aux personnes de s'insérer durablement dans l'emploi. Ainsi, dans l'Aube, ce sont plus de 140 travailleurs handicapés employés par les entreprises adaptées.

Une réforme a été engagée en 2019 afin de développer les entreprises adaptées. Elles se situent dans la logique de l'inclusion, en étant le partenaire des entreprises classiques à la fois dans leurs activités et dans leurs besoins en compétences.

Ainsi, en 2019, une expérimentation, nommée "CDD tremplin", permet aux entreprises adaptées de recruter des personnes en situation de handicap pour une

durée de 4 à 24 mois avec l'objectif de construire leur projet professionnel et de les accompagner vers un emploi en entreprise à l'issue du CDD tremplin. C'est donc un moyen pour les entreprises classiques de repérer des compétences nouvelles et de les inclure dans les inclure dans l'emploi.

## Les groupements d'employeurs pour l'insertion et la qualification (GEIQ)

L'inclusion par l'emploi peut être facilitée par les groupements d'employeurs pour l'insertion et la qualification (GEIQ) qui ont pour mission de recruter des personnes éloignées de l'emploi, pour les mettre à disposition d'entreprises en recherches de compétences et de les qualifier à travers la mise en place de formations aux métiers exercés. Le GEIQ est une solution à la précarité de l'emploi, avec la capacité à apporter une réponse à des besoins à temps partagés, sur des métiers en tension et permettre l'accès à des emplois en CDI.

Dans l'Aube, 2 GEIQ sont présents:

- un GEIQ dans le secteur du Bâtiment et des travaux publics, avec plus de 15 salariés.
- un GEIQ, créé en 2019, à vocation multisectorielle, avec près de 20 salariés.

## Zoom : le fonds d'inclusion dans l'emploi 11,4 millions d'euros

Le fonds d'inclusion dans l'emploi permet d'accompagner sur le territoire le développement des politiques d'inclusion dans l'emploi des personnes les plus éloignées du marché du travail.

Ce fonds intègre les moyens dédiés à l'insertion par l'activité économique (7 millions d'euros), les fonds dédiés à la réalisation des parcours emplois compétences (432 contrats), l'accompagnement des entreprises adaptées (2,1 millions d'euros) et le soutien à des initiatives territoriales.

Les initiatives territoriales ont été dédiées à la création du club des entreprises inclusives portée par la CCI, avec le soutien au recrutement du poste de chargée de l'animation du club.

Le second projet a permis de soutenir le portage par Troyes Champagne Métropole de l'initiative Territoire Zero chômeur de longue durée, avec l'appui au chef de projet, garant du processus de mise en place de la démarche sur l'agglomération troyenne.



## Les Parcours emplois compétences (PEC)

**Les contrats aidés** ont été recentrés sur les personnes éloignées de l'emploi, en renforçant l'accompagnement des parcours. En 2019, 432 PEC ont été conclus.

Ils ont permis à 90 bénéficiaires du RSA d'accéder à un emploi dans le secteur non-marchand.



## L'accompagnement des publics jeunes

**La consolidation de la garantie jeunes:** En 2019, 490 jeunes ont bénéficié du dispositif d'accompagnement:  
- 290 à la mission locale de Troyes,  
- 110 à la mission locale du Nord Ouest aubois  
- 90 à la mission locale de la Côte des Bar.

À noter, la mise en place à Troyes d'une garantie jeunes "allophones" à destination de jeunes réfugiés, qui ont bénéficié d'un accompagnement renforcé au niveau linguistique et de leur projet professionnel.

Enfin, **le préfet a été le parrain d'une cohorte de jeunes** et a reçu une vingtaine de jeunes en préfecture, pour leur présenter les missions d'un préfet et échanger sur leurs motivations, leurs projets professionnels. Cette rencontre faisait suite à une visite par les jeunes de l'assemblée nationale.

## L'insertion professionnelle des réfugiés

L'année 2019 a été marquée par la mobilisation des services de l'Etat pour renforcer **la politique d'intégration des réfugiés**.

Elle s'est notamment concrétisée par la mise en place d'un accompagnement renforcé à l'insertion professionnelle de jeunes de 16 à 25 ans dans le cadre du Parcours d'intégration par l'acquisition de la langue (PIAL). Plus de 40 jeunes ont bénéficié de cet accompagnement intensif, en particulier une formation linguistique leur permettant d'accéder aux dispositifs de droit commun.

Cet accompagnement a pris tout son sens avec la mise en place de la garantie jeunes à destination des réfugiés. Cette mobilisation a profité à 50 jeunes en 2019, 44% d'entre eux ont accédé à un emploi à l'issue.

## L'apprentissage

L'année 2019 a été marquée par une réforme profonde de l'apprentissage, en intégrant des souplesses pour y accéder, en particulier le recul de l'âge à 30 ans et la souplesse donnée dans la création des CFA.

Dans l'Aube, les chiffres sont positifs pour la campagne d'apprentissage. De juin à novembre 2019, 1158 contrats ont été signés, soit une hausse de 14% sur la même période en 2018.





# LE SOUTIEN AUX ENTREPRISES

Ce soutien local de l'État aux entreprises s'organise autour des deux axes : le soutien à la compétitivité et au développement et le soutien aux entreprises en difficultés.

## Le soutien à la compétitivité et au développement des entreprises

### La mobilisation de la Banque publique d'investissement (BPI)

L'année 2019 a été de nouveau une année riche pour tous les métiers de Bpifrance. Garantie, financement, international, innovation, investissement, accompagnement, partenariats régionaux... Nos interventions en Champagne-Ardenne dont le département de l'Aube sont conformes au poids du PIB Régional.

### Le Crédit impôt compétitivité emploi (CICE)

Depuis le 1er Janvier 2019 et la suppression du CICE remplacé par un allègement de cotisation patronales, l'impact des interventions de Bpifrance s'est raréfié. Pour autant, un certain nombre de sociétés en clôture fiscale décalée ont sollicité le préfinancement de leur dernière année de Crédit d'Impôt. Cela représente une quinzaine d'entreprises pour un montant global de 611 K€.



SERVIR L'AVENIR

### Le soutien à l'innovation

En 2019, 35 entreprises ont bénéficié d'aides à l'innovation. Une activité de nouveau en croissance par rapport à 2018. Une typologie clients orientée à 52% Start-up et 48% de PME. Des projets ambitieux à impact significatif pour le tissu local ont été accompagnés sur cette année 2019.

### Garantie bancaire et Cofinancement de l'investissement

Une activité garantie en croissance de 11% globalement sur l'année avec 336 projets soutenus par Bpifrance pour un risque net pris de l'ordre de 16M€. Un soutien une nouvelle fois accentué par le partenariat régional de garantie FRG « Fonds Régional de Garantie ».

L'activité cofinancement a vu une nouvelle croissance du nombre de bénéficiaires avec 30 entreprises accompagnées dans leurs investissements pour un volume global stable de 13M€. Année marquée par une forte attractivité du dispositif de soutien des investissements sur les TPE avec le PC TPE, dispositif de financement en partenariat avec la Région Grand Est.

### Une concentration forte au profit des TPE / PME

Au total, près de 500 aides ont été mobilisées pour le développement économique local aubois auprès de 450 entreprises locales.

## Accompagnement

Conseil, université, mise en réseau et programme d'accélération à destination des start-ups, des PME et des ETI font aujourd'hui partie de l'offre proposée aux entrepreneurs. L'année 2019 a vu l'entrée d'une nouvelle entreprise du territoire aubois intégrée au sein de la deuxième promotion de l'accélérateur PME Grand Est (regroupant 23 entreprises). Au total, 4 entreprises aubois ont bénéficié de ces activités de conseil et programmes.

## Le soutien aux entreprises en difficultés

### Le financement par l'État de l'activité partielle

Les services de la DIRECCTE ont mobilisé l'activité partielle pour accompagner les entreprises présentant une baisse de leur carnet de commande, ou connaissant des aléas particuliers (incendie, mouvement social, travaux...) 77 entreprises ont bénéficié du dispositif. 1375 salariés ont été concernés pour 37 400 heures mobilisées.



### Les fonds de revitalisation

Après un plan de sauvegarde de l'emploi, les entreprises de plus de 1 000 emplois sont obligées de participer à la revitalisation du bassin d'emplois où elles se situent sous la forme d'une contribution financière appelée fonds de revitalisation.

En 2019, 3 fonds de revitalisation ont été mis en oeuvre pour accompagner des entreprises en croissance et créatrices d'emplois. Ils ont permis d'accompagner au total 28 entreprises et ainsi envisager la création de 120 emplois. Grâce aux fonds de revitalisation, ce sont également 63 emplois maintenus à travers les aides apportées.

## Zoom : L'appui conseil ressources humaines pour les PME/TPE

Ce dispositif aide les PME/TPE à structurer et professionnaliser leur fonction RH (mise en place d'entretiens d'évaluation, définition de profils de poste, accompagnement au processus de recrutement).

En 2019, 21 entreprises ont bénéficié du dispositif (8 en 2018) pour un montant de 71.397,00 € (24 935 € en 2018).



# LE CONTRÔLE DES RELATIONS ET CONDITIONS DE TRAVAIL

L'inspection du travail, rattaché à l'UD DIRECCTE, est en charge de veiller à l'application effective du droit du travail dans les entreprises. Par son action, elle contribue à l'amélioration des conditions de travail, de santé et de sécurité des salariés.

## Le contrôle de l'application du droit du travail

Les interventions de l'unité de contrôle de l'inspection du travail de l'Aube couvrent l'ensemble des thématiques prévues par le Code du travail (santé et sécurité, fonctionnement des institutions représentatives du personnel, durée du travail, contrat de travail, travail illégal, etc.) sur l'ensemble des lieux de travail du département.

En 2019, 767 contrôles et 298 enquêtes ont ainsi été menés. Ces actions de contrôle s'inscrivent pour moitié dans le cadre de priorités nationales.

Ces contrôles constituent principalement un travail de prévention, à travers 1401 lettres d'observations, et de protection des travailleurs, à travers 60 décisions de retrait de travail de situations de danger et 40 mises en demeure. Par ailleurs, en cas d'infractions graves ou de persistance des manquements, ces contrôles se sont traduits par des sanctions pénales et administratives, à travers 32 procès-verbaux et 20 rapports à sanction administrative.

## Information et conseil à l'attention des usagers

Par le biais de l'unité de contrôle et du service central du travail et renseignements, l'UD-DIRECCTE apporte à l'attention des employeurs, salariés et représentants du personnel une information et un conseil sur la réglementation en droit du travail. Ce service est assuré autant par la réception physique du public que par la tenue de permanences téléphoniques.

En 2019, 6 757 personnes ont bénéficié de ce service public de renseignements.



## Zoom sur le contrôle de la prestation de service international

Le contrôle du cadre juridique du détachement participe directement de la mission première de l'inspection du travail : veiller au respect du droit du travail pour les catégories de travailleurs les plus exposés. A cette mission première s'ajoute des enjeux de préservation des entreprises françaises contre la concurrence déloyale.

Ce contrôle multiforme porte non seulement sur les obligations déclaratives et de présentation de documents liées à ces prestations d'entreprises extranationales sur le territoire français et mais également sur le respect des droits des travailleurs détachés et leurs conditions de travail et d'hébergement. En 2019, 131 contrôles ont été effectués sur des prestations de service international. Ces contrôles ont notamment conduit à 5 rapports à sanction administrative pour manquement aux obligations réglementaires.

## Zoom sur l'Index égalité professionnelle

L'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes constitue une des priorités nationales du gouvernement.

Cet engagement s'est traduit par la loi du 5 août 2018, introduisant un dispositif « Index de l'égalité professionnelle ». Cette obligation de résultats en matière d'égalité salariale entre les femmes et les hommes crée, dès 2019 pour les entreprises d'au moins 250 salariés et dès 2020 pour celles d'au moins 50 salariés, une obligation de transparence et de résultat sur les écarts de rémunération identifiés. L'objectif est d'éradiquer tout écart de salaires injustifié en trois ans en consacrant des mesures correctives en faveur des femmes dans les entreprises où subsisteraient de tels écarts de rémunération.

Dans le département de l'Aube, des actions d'information et de contrôle ont permis d'assurer le calcul et la publication de l'Index par l'ensemble des entreprises d'au moins 250 salariés et d'amorcer une démarche de réduction des écarts de rémunération entre les femmes et les hommes.



# LE SOUTIEN À L'AGRICULTURE

*L'agriculture occupe une place importante dans l'économie auboise : elle emploie, de manière permanente, plus de 10 400 personnes (4 700 exploitants et 5 700 salariés) et la surface agricole occupe plus des deux tiers de la surface totale du département.*

## Les aides de la politique agricole commune (PAC)

Après plusieurs années de retard de paiement des aides PAC du 1er pilier, l'année 2019 conforte le retour à un calendrier "normal" de paiement.

En 2019, 2735 demandeurs ont bénéficié des aides du 1er pilier de la PAC versées en deux fois :

- un acompte de 70% à la mi-octobre;
- le solde à la mi-décembre.

Au total, une enveloppe globale d'aides d'un montant de 83,15M€ a été distribuée répartie de la manière suivante:

- Aides découplées surfaciques: 80,4 M€ pour 2735 demandeurs;
- Aides bovines: 1,27 M€ pour 339 éleveurs;
- Aides ovines/caprines : 0,37 M€ pour 52 éleveurs;
- ICHN: 1,08 M€ pour 142 demandeurs.

A noter, en 2019, le doublement du nombre de bénéficiaires à l'Indemnité Compensatrice de Handicap Naturel (ICHN) qui passe de 70 à 140 en raison de la révision du périmètre des Zones défavorisées.

Les aides couplées végétales, dont le montant est estimé à 3,5 M€, ainsi que l'aide à l'assurance récolte, dont le montant est estimé à 4 M€ pour 1555 demandeurs, seront versées au cours du 1er trimestre 2020.



## Plan de compétitivité des exploitations agricoles

Deux appels à candidatures (AAC) ont été ouverts cette année, le premier à la fin de l'hiver et le second au cours de l'été.

Les AAC portaient sur les projets d'investissement dans le domaine de l'élevage, de la diversification et de la reconquête de la qualité de l'eau.

Une centaine de dossiers ont été déposés en DDT pour instruction (70 pour la reconquête de la qualité de l'eau, 7 pour la diversification et 19 pour l'élevage).

Ces projets sont cofinancés par le FEADER et une aide nationale au développement (Etat Régions Auvergne-Rhône-Alpes).

## Aides conjoncturelles

La nouvelle cellule d'accompagnement des agriculteurs en difficulté a été installée en juin 2019 conformément aux instructions ministérielles de 2017.

Cette cellule repose sur la cellule REAGIR, pilotée par la Chambre d'agriculture et la MSA, et qui a été élargie pour y intégrer les services de l'Etat (DDT, DDFIP et DDCSPP) ainsi

L'agence de l'eau a pu accompagner également un fort développement de l'agriculture biologique, surtout en grande culture, ainsi que les filières de débouchés des cultures à bas niveau d'intrant. L'action de l'agence a également

permis d'inciter et d'accompagner les changements de pratiques agricoles sur les zones à enjeu « eau ».

## Zoom : les aides allouées à la suite de la sécheresse

Comme en 2018, l'été 2019 a été sec et chaud générant des pertes sur les cultures estivales et notamment fourragères (prairies et maïs) ainsi que pour les betteraves. Face à cette situation, plusieurs mesures gouvernementales ont été mises en oeuvre :

- Dérogation à la non levée des Cultures Intermédiaires Pièges à Nitrates (CIPAN) déclarées en Surface d'Intérêt Écologique (SIE) (118 dérogations accordées);

- Taux d'avance des aides PAC versé en octobre augmenté à hauteur de 70 % au lieu de 50 % pour les aides du 1er pilier et à hauteur de 85% au lieu de 70% pour l'ICHN;

- Dégrèvement d'office de la TFPNB (taux de dégrèvement d'office de 38% sur les prairies du département mis en oeuvre);

Il s'avère que les conditions sur le département ne permettent pas une reconnaissance au titre des calamités agricoles pour cette année.

Pour information, ce sont près de 40 éleveurs qui ont bénéficié d'une aide financière au titre des calamités 2018 dans le département. Par décret du 31 octobre 2019, le taux de perte minimal de la valeur du produit brut de l'exploitation a été abaissé de 13 à 11%. Cette décision a permis le rattrapage de 13 dossiers sur le département pour les calamités 2018, soit une enveloppe totale d'aides de près de 180 000€ pour la cinquantaine d'éleveurs éligibles.

## Développement de la filière populicole

L'activité du 1er semestre s'est notamment concentrée sur l'accompagnement pour le développement de la filière populicole en raison de l'installation prochaine sur l'agglomération troyenne du groupe GARNICA spécialiste du déroulage et de la transformation du bois de peuplier.

4 réunions publiques ont été organisées sur Romilly-sur-Seine et Brienne-le-Château (2 à destination du monde agricole et 2 à destination des élus) afin d'exposer les dispositifs réglementaire et financier pour encourager la plantation de peupliers.

La DDT est également membre de différents groupes de travaux pour le développement de la filière mis en place au sein de la commission peuplier Grand-Est, animée par FIBOIS (organisation professionnelle de la filière bois).



# LES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT

*Le département de l'Aube constitue « la porte vers Paris » du Grand Est. Paris est à 2 heures de voiture et 1h30 de train. La Seine traverse le département d'Est en Ouest. Cela explique l'attention qui est accordée à l'électrification de la ligne de la SNCF et et à la mise à grand gabarit de la Seine.*

## L'électrification de la ligne 4

La ligne ferroviaire Paris-Troyes-Mulhouse, appelée historiquement « ligne 4 », dessert le Sud-Est de l'Île-de-France et le Sud de la Champagne-Ardenne en région Grand-Est.

Son électrification a fait l'objet d'un protocole de financement conclu en 2016 par lequel l'Etat s'engage à financer cette opération à hauteur de 40%.

Cela représente, sur le fondement d'un montant total de travaux de 320 millions d'euros, un engagement de l'État de 128 millions d'euros.

Ce protocole a défini deux phases : une phase 1 qui consiste à électrifier, à l'horizon 2021, la ligne Gretz-Nogent-sur-Seine pour un montant de 169 millions d'euros ; une phase 2 visant à poursuivre l'électrification de la ligne jusqu'à Troyes pour un montant de 131 millions d'euros.

Les crédits inscrits au contrat de plan Etat Région 2015-2020 (CPER) du Grand Est et de l'Île-de-France (169 millions d'euros) permettent le financement de la première phase, le financement de la phase 2 étant renvoyé à la génération suivante des CPER.

Afin de pouvoir tenir le calendrier de réalisation des travaux de la phase 1, un accord est intervenu en 2018 entre l'ensemble des parties afin que les collectivités locales procèdent à l'avance des ressources nécessaires à l'engagement de ces travaux. Cette avance a été remboursée par l'État en 2020.

Une phase essentielle des travaux de la phase 1 s'est achevée, avec la suppression du tunnel des Bouchots, situé en Seine-et-Marne. Cette opération a entraîné la coupure de la ligne du 13 juillet au 24 août 2019. Elle est désormais terminée.



## La mise à grand gabarit du canal de la Seine

La Seine traverse le département d'Est en Ouest et le port de l'Aube, situé à Nogent-sur-Seine, est le port fluvial le plus en amont de la Seine et le deuxième port céréalier de France. On comprend alors l'enjeu de la mise à grand gabarit de la section de la Seine comprise entre Bray-sur-Seine et Nogent-sur-Seine.

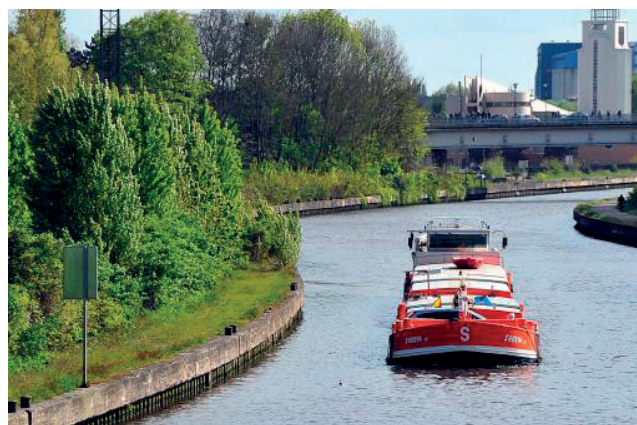
Le projet consiste à étendre le réseau navigable à grand gabarit du bassin de la Seine, en aménageant pour des péniches pouvant emporter jusqu'à 2500 tonnes, contre 650 tonnes possibles aujourd'hui, un tronçon de 27,2 kilomètres à partir de l'écluse de la Grande Bosse, située à environ 4 km à l'aval de Bray-sur-Seine, jusqu'à Nogent-sur-Seine.

Le projet est estimé à 298 M€ TTC (valeur juillet 2018) au stade avant-projet

Aujourd'hui, le plan de financement reste à définir. Seul le financement de certaines études est prévu dans le cadre des CPER Île-de-France et Grand Est 2015-2020, pour un montant de 10,93 millions d'euros. Elles se sont tenues conformément au calendrier établi. La concertation inter administrative s'est déroulée du 17 octobre au 18 novembre 2019 sous la coordination de la préfète de Seine-et-Marne, désignée préfet coordinateur.

L'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique est prévue à l'automne 2020.

Le projet, présenté au public lors de deux réunions publiques à Bray sur Seine et à Nogent sur Seine en décembre 2019, ne rencontre pas d'opposition.





# LA LUTTE CONTRE LA FRACTURE NUMÉRIQUE

L'État s'est engagé à garantir un accès à un internet très haut débit et à la 4G pour tous d'ici 2022. Deux plans sont en cours de déploiement : le plan France très haut débit et le plan France Mobile.

## Internet : le plan France Très Haut Débit

Ce plan consiste à déployer le très haut débit sur l'ensemble du territoire d'ici 2022. Plus de 25 milliards d'euros sont investis par tous les acteurs publics et privés afin de déployer sur l'ensemble du territoire la technologie FttH (Fiber to the Home).

Dans le Grand-Est, la région s'est portée candidate pour porter ce chantier pour le compte de l'ensemble des acteurs. 1,4 milliards d'euros seront engagés sur le territoire de la région, à raison de :

- 85 % de fonds privés soit 1,27 milliards d'euros,
- 15 % de fonds publics, soit 222 millions d'euros.

L'Etat apporte, pour sa part, 62 millions d'euros sur les 222 millions de fonds publics.

Ce plan concerne 417 des 431 communes de l'Aube. 14 communes de l'agglomération troyenne ne sont pas concernées par ce plan dans la mesure où l'opérateur Orange s'est engagé, sur ces communes, à réaliser sur ses fonds propres, le réseau très haut débit et à le mutualiser.



## Téléphonie mobile : le plan France Mobile

Ce plan consiste à mettre en œuvre les engagements pris par les opérateurs privés en janvier 2018 en faveur d'un investissement massif dans l'amélioration et l'extension de leur réseau mobile.

Dans l'Aube, le déploiement de ce plan a démarré dès l'été 2018. 30 communes qui avaient été identifiées et reconnues comme étant en zone blanche ou mal desservies vont bénéficier au plus tard en juillet 2020 d'une couverture 4G pour les 4 opérateurs, assurée par l'installation de 25 pylônes. , l'une d'entre elles l'est déjà depuis décembre 2019.

Le déploiement s'est poursuivi en 2019 pour 9 nouvelles communes, qui seront couvertes au plus tard en juillet et en décembre 2021.

## Zoom : La 4G, c'est quoi ?

La 4G est l'équivalent du très haut débit pour le mobile : elle permet de téléphoner, d'envoyer des SMS, de surfer sur internet et de télécharger des fichiers et des vidéos rapidement sur portable ou sur tablette.



## Zoom : Le très haut débit, c'est quoi ?

Le très haut débit est un accès à internet performant, qui permet d'envoyer et de recevoir un grand nombre de données (documents, photos, vidéos) dans un temps très court. L'accès à internet est considéré à très haut débit dès que le débit descendant, permettant de recevoir les données, est supérieur à 30 Mbits par seconde (standard défini par la commission européenne).



## LE SOUTIEN AU PATRIMOINE AUBOIS

Le département de l'Aube compte trois monuments classés appartenant à l'État (l'abbaye-prison de Clairvaux, la cathédrale Saint Pierre et Saint Paul de Troyes et le château de la Motte-Tilly) ainsi que 373 autres édifices protégés : 145 sont classés et 228 sont inscrits. Cet ensemble constitue indéniablement un atout pour le territoire.

### Des soutiens financiers en faveur de la préservation du patrimoine bâti

735 645 € de subventions ont été accordées en 2019 par la Conservation régionale des monuments historiques (CRMH) pour des opérations de restauration d'édifices classés et inscrits au titre des monuments historiques (MH).

Parmi ces projets, dans le cadre de la mission Bern « patrimoine en péril », le moulin de Bar-sur-Seine a été retenu en tant que projet emblématique de la région Grand-Est, et le Château de Vaux à Fouchères dans les projets de maillage.

124 660 € ont été consacrés par l'Unité départementale de l'architecture et du patrimoine (UDAP) de l'Aube à des opérations d'entretien sur édifices classés et inscrits au titre des monuments historiques (MH).



Les services de la DRAC suivent aussi les deux monuments appartenant à l'État et affectés au ministère de la Culture dans le département : la cathédrale de Troyes et l'ancienne abbaye de Clairvaux. Le contrôle, l'entretien et les réparations sont assurés par l'UDAP de l'Aube – l'Architecte des Bâtiments de France (ABF) exerçant le rôle de conservateur du patrimoine et de responsable unique de sécurité. En 2019, l'UDAP disposait d'une enveloppe pour l'entretien à hauteur de 231 812 €. Quant aux opérations d'investissement, suivies par la CRMH, elles ont été engagées à hauteur de 819 097€.

Dans le cadre du suivi des outils patrimoniaux, l'UDAP a accompagné respectivement la ville de Troyes dans la modification du Plan de sauvegarde et de mise en valeur (PSMV) et la ville de Sainte-Savine lors de la présentation en Commission régionale du patrimoine et de l'architecture (CRPA) de l'Aire de valorisation architecturale et patrimoniale (AVAP). A noter aussi l'élaboration du dossier de création de l'AVAP de Bar-sur-Seine et l'avancement de l'AVAP de Bar-sur-Aube. Avec l'appui du service, la commune d'Essoyes a lancé une consultation d'appel d'offre d'une étude pour la création d'une AVAP qui démarrera en 2020.

2 118 demandes d'autorisations de travaux (dont 409 permis de construire et 1 429 déclarations préalables) ont été traitées par l'UDAP qui joue par ailleurs un rôle essentiel au titre du conseil et de la promotion d'une architecture de qualité, la préservation ou l'amélioration du cadre de

vie. Le département de l'Aube ne disposant pas d'un Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE), les pétitionnaires sont reçus régulièrement sur au moins une journée par semaine, soit préalablement pour les guider dans l'établissement de leur projet, soit après dépôt de leur demande pour réorienter ou améliorer leur projet afin de garantir une bonne insertion et assimilation dans leur environnement.

### L'archéologie

Dans le domaine de l'archéologie, l'activité d'aménagement sur le territoire départemental a conduit à la prescription de 40 diagnostics et de 8 fouilles d'archéologie préventive. Parallèlement, les interventions sur le terrain ont été soutenues puisque les différents opérateurs en archéologie préventive ont assuré la réalisation effective de 35 opérations de diagnostic et de 12 opérations de fouilles.

### Zoom : Les journées européennes du patrimoine (JEP)

Les Journées européennes du patrimoine (JEP) se sont tenues les 21 et 22 septembre 2019, cette année sur le thème : « Arts et divertissement ».

140 lieux ont participé aux JEP en 2019 avec 248 événements proposés (en progression, à comparer avec respectivement 129 et 233 en 2018). Les Rendez-vous aux jardins se sont tenus du 7 au 9 juin 2019, cette année sur le thème "Les animaux aux jardins", avec 24 événements organisés par 15 jardins.

### Zoom : Musées de France



Le département compte 11 Musées de France.

Au cours de l'année 2019, la DRAC a notamment contribué à l'achat par la ville de Troyes d'une nature morte de Jacques Linard (Troyes, vers 1597 – Paris, 1645), acquise pour 120 000 € avec le soutien du Fonds du Patrimoine à hauteur de 48 000€) ainsi qu'à la restauration du Musée Napoléon de Brienne-le-Château, du Musée d'art et d'histoire de Troyes et du Musée de la résistance de Mussy-sur-Seine.



# LA COHÉSION TERRITORIALE

## LES AIDES DE L'ÉTAT AUX COLLECTIVITÉS LOCALES

On distingue traditionnellement, parmi les aides versées par l'État aux collectivités, les dotations qui sont libres d'emplois et les subventions d'investissements attribuées sur projet.

### Les dotations de l'Etat aux collectivités locales

**Un montant dépassant en 2019 les 207 M€, soit une augmentation de plus de 5 % par rapport à 2018**

Les dotations versées par l'Etat en 2019 s'élèvent à 207,2 millions d'euros. Ce total recouvre, notamment, la dotation globale de fonctionnement (DGF), la dotation générale de décentralisation (DGD), les compensations aux collectivités des exonérations fiscales décidées par l'État, la dotation de soutien à l'investissement des départements (DSID) et les fonds nationaux de péréquation.

**Une dotation globale de fonctionnement (DGF) 2019 stable au plan national et en augmentation dans le département de l'Aube**

Au plan national, le montant global de la DGF attribuée aux collectivités est stable avec + 0,4 % en 2019 par rapport au montant de 2018. Dans l'Aube, la DGF du département connaît une hausse plus nette de + 1,4 %. La DGF des communes augmente, celle des intercommunalités est stable. L'ensemble s'élève à 87,5 millions d'euros : 69,2 millions d'euros pour les communes et 18,3 millions d'euros pour les 13 intercommunalités du département.

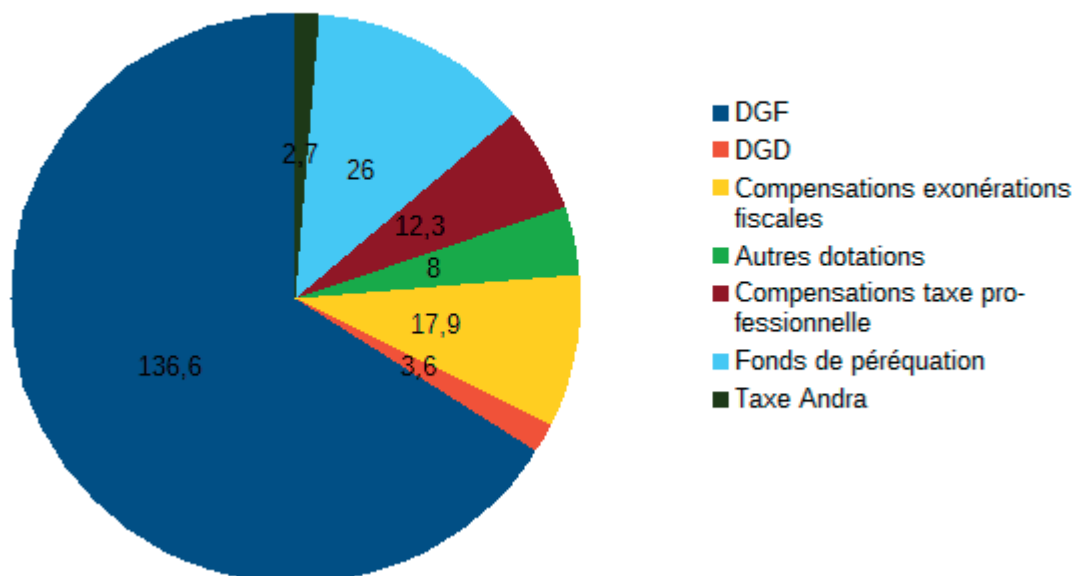
**Un effort accru pour les communes les plus pauvres**

Les dotations de péréquation versées aux communes augmentent au total de plus de 5 % par rapport à 2018. Leur évolution est toutefois différenciée : la dotation de solidarité rurale (DSR) augmente plus fortement +8,7% que la dotation de solidarité urbaine (DSU) +3,8 % et que la dotation nationale de péréquation (DNP) +4,4 %.

Au total, les dotations de péréquation représentent plus de 45 % de la DGF des communes.

Ces évolutions traduisent l'effort de solidarité qui se poursuit en faveur des communes les plus fragiles, que celles-ci soient de petites communes rurales ou des communes urbaines confrontées à d'importants défis urbains.

Dotations de l'Etat (en millions d'euros)





## Les subventions d'investissement

### Un niveau historiquement élevé avec presque 16,2 millions d'euros de subventions allouées en 2019

Les subventions d'investissement aux communes, syndicat et communautés de communes s'élevaient à 16,2 millions d'euros. Ce montant est même en progression par rapport au montant déjà historique de 15,9 millions d'euros atteint en 2018, notamment avec la création, en 2019, de la dotation de soutien à l'investissement des départements (DSID), en remplacement de la dotation globale d'équipement (DGE) des départements.. Le montant de ces subventions s'élevait en 2012 et 2013 entre 5 et 6 millions d'euros.

### Une garantie de maintien pour les années à venir

Les cinq fonds sont maintenus en 2020 avec notamment une reconduction de la DETR à l'euro près.



### Zoom: les subventions d'investissement 2019 en chiffres

Plus de 250 subventions ont été attribuées en 2019 soit un montant moyen de subvention de 63 000 euros.

- 9,8 millions d'euros au titre de la dotation aux territoires ruraux (DETR) ;
- 3,2 millions d'euros au titre de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) ;
- 1,8 million d'euros au titre des grandes priorités de l'Etat : mise aux normes des bâtiments publics, transition énergétique, mobilité, développement du numérique et création et rénovation des bâtiments scolaires ;
- 0,8 million d'euros pour les contrats de ruralité ;
- 0,6 million d'euros pour le programme Action Coeur de Ville ;
- 1,6 million d'euros au titre de la dotation de soutien à l'investissement des départements (DSID) ;
- 1,4 million d'euros au titre de la dotation politique de la ville (DPV) ;
- 0,2 million d'euros au titre du fonds national d'aménagement et de développement du territoire (FNADT).

La répartition géographique des subventions versées est accessible sur le site Internet de la Direction Générale des Collectivités Territoriales qui met à disposition une carte interactive des projets financés : <https://cohesion-territoires.gouv.fr/letat-investit-dans-les-territoires-consultez-la-carte-des-projets-soutenus-partout-en-france>.



# LA COHÉSION TERRITORIALE

## LA POLITIQUE DE LA VILLE

La politique de la ville est une politique de cohésion urbaine et de solidarité envers les habitants des quartiers les plus défavorisés. Elle vise à restaurer l'égalité républicaine et à améliorer les conditions de vie des habitants. Il y a dans l'Aube 10 quartiers de la politique. 25 221 habitants y vivent.

### La rénovation urbaine : une implication forte de l'Etat

#### Deux programmes sans précédent de rénovation des quartiers engagés depuis 2016

Dans le cadre du programme national de rénovation urbaine (PNRU) puis du nouveau programme national de rénovation urbaine (NPNRU), de grandes opérations de rénovation des quartiers ont été lancées à compter de 2006 pour améliorer les conditions de vie des habitants dans certains quartiers à Troyes, La Chapelle-Saint-Luc, Romilly-sur-Seine et Bar-sur-Aube.

Au total, jusqu'en 2019, les investissements réalisés par l'ensemble des acteurs (les bailleurs et les collectivités) se sont élevés à 405 millions d'euros. Ils ont bénéficié de 92 millions d'euros de subventions de la part de l'Agence nationale de la rénovation urbaine (ANRU).

#### Plus de 31 millions d'euros de subvention pour la rénovation urbaine du quartier Jules Guesdes à Troyes

En 2018, les études urbaines se sont poursuivies et ont permis d'aboutir à un projet global de rénovation pour le quartier Guesde qui a été présenté et validé par l'ANRU en décembre. Au total, 635 logements seront démolis et 508 reconstruits dont 60 logements sociaux. Des



logements privés seront construits ainsi que de nouveaux équipements publics notamment un groupe scolaire et une piscine municipale. Le coût des investissements est de 156 millions d'euros. La subvention de l'ANRU sera de 31, 3 millions d'euros.

En 2019, une action de communication à destination des habitants a eu lieu le 23 mars au sein de l'école primaire du quartier en présence notamment du préfet, du président de TCM et du président de Conseil Départemental. Les partenaires ont présenté le programme de renouvellement urbain et signé un protocole d'engagement. La convention a ensuite été officiellement signée le 29 juillet.

Cette phase administrative achevée, les premières opérations de relogement ont démarré et deux premières tours seront déconstruites au 1er semestre 2020. Par ailleurs les différentes études liées aux futures reconstructions au sein du quartier se poursuivent.

### Près de 5 millions d'euros de subvention pour l'aménagement de la ZAC Chantereigne

La poursuite du programme de rénovation urbaine du quartier « Chantereigne Montvilliers » a été validée par l'ANRU en ce qui concerne l'implantation d'une activité commerciale à la place de la ZAC « Chantereigne ». L'ANRU a accordé une participation financière importante de 4,2 M€ pour le soutien au déficit de la ZAC ainsi qu'une reconstruction hors quartier de 144 logements sociaux. Un avenant à la convention Jules Guesde permettra

### Deux contrats de ville pour 10 quartiers et près de 25 000 habitants

#### Deux contrats de ville signés en 2015

Le premier concerne Troyes Champagne Métropole, le deuxième la communauté de communes des portes de Romilly-sur-Seine. Ces contrats regroupent l'ensemble des acteurs de la politique de la ville et ont pour objet de financer et de coordonner leurs actions dans les 10 quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) et qui représentent près de 7,7 % de la population auboise.

### Zoom : les 10 quartiers prioritaires de la politique de la ville

Les quartiers prioritaires	Les communes	Population 2019
Chantereigne Montvilliers Beau-Toquat	La Chapelle Saint Luc Les Noës Près Troyes	7 736
Bords de Seine	Troyes	2 951
Chartreux		4 020
Gare		1 430
Jules Guesdes		1 695
Point du Jour		1 189
Sénardes		1 387
Debussy	Pont Sainte Marie	1 684
Maugout	Saint André Les Vergers	1 461
Les Lumières	Romilly-sur-Seine	1 668
<b>Total</b>		<b>25 221</b>

#### 1, 1 million d'euros de subventions

Chaque contrat de ville est décliné chaque année dans le cadre d'un appel à projet co-financé par les intercommunalités et l'Etat.

#### 20 postes de médiateurs recrutés dans le cadre du dispositif des adultes-relais

Leurs missions consistent notamment à concourir au lien social et renforcer la vie associative de proximité. Ils sont répartis au sein de collectivités et d'associations sur les territoires de La Chapelle-Saint-Luc, Pont-Sainte-Marie et Troyes. et Romilly-sur-Seine



## Une dotation politique de la ville de 1,5 million d'euros

Elle est attribuée aux communes de La Chapelle-Saint-Luc et de Troyes et permet de subventionner leurs investissements dans les QPV.

### Les efforts en faveur des QPV

## Le dédoublement des classes en éducation prioritaire et en ruralité

Pour permettre une meilleure maîtrise des savoirs fondamentaux dans les zones d'éducation prioritaire, où le niveau moyen des élèves à l'entrée en CP et CE1 et en dessous de la moyenne nationale, le dédoublement des classes de CP et CE1 a été mis en place à partir de 2017 (en REP+), puis progressivement déployé à l'ensemble de l'éducation prioritaire.

En éducation prioritaire, tous les élèves de CP et CE1 scolarisés dans les 2 REP+ et les 5 REP du département bénéficient en 2019-2020 de la mesure de dédoublement des classes, soit 1 432 élèves dans 121 classes dédoublées (11,8 élèves par classe en moyenne) répartis sur 6 communes.

Les élèves bénéficiant de cette mesure ont ainsi vu leurs résultats aux évaluations nationales progresser rapidement pour se rapprocher de la moyenne départementale.

## La mise en place du plan de formation valeurs de la république et de la laïcité

La formation Valeurs de la République et laïcité permet aux professionnels et aux bénévoles d'être au clair avec le principe de laïcité, de mieux comprendre comment l'appliquer et l'expliquer, et ainsi contribuer à promouvoir le vivre-ensemble et partager les valeurs de la République au quotidien. Un grand nombre d'acteurs du territoire de l'Aube a pu en bénéficier tout au long de l'année. Cette formation s'adresse à tous les acteurs en contact direct avec les publics et intervenant dans le domaine de la politique de la ville. C'est l'occasion d'aborder leurs expériences de terrain aux travers d'ateliers d'échanges de pratiques, permettant de mettre en avant les points forts, les bonnes pratiques mais également les difficultés rencontrées dans l'organisation ou l'animation.

## Les conseils citoyens

L'année 2019 a été marquée par la participation active des conseils citoyens dans les instances de la politique de la ville et plus spécifiquement au service du contrat de ville.

Instaurée par la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 24 février 2014, dans le cadre des nouveaux contrats de ville, la mise en place de «conseils citoyens» dans l'ensemble des quartiers prioritaires permet de :

- Conforter les dynamiques citoyennes existantes,
- Garantir la place des habitants dans toutes les instances de pilotage des contrats de ville,
- Favoriser l'expertise partagée.

Garantir la place des habitants dans toutes les instances de pilotage.

Créer un espace de propositions et d'initiatives à partir des besoins des habitants.

Chaque conseil citoyen comprend deux catégories de membres : des habitants du quartier concerné et des représentants d'associations et acteurs locaux.

## Zoom : Signature du protocole engagements renforcés

Vendredi 11 octobre 2019, Troyes champagne Métropole a signé le protocole d'engagements réciproques renforcés (PER), fruit d'un travail collaboratif avec les villes du territoire, l'Etat et les opérateurs. Ce protocole met en avant une forte ambition pour la politique de la ville.

Le Protocole d'engagements renforcés et réciproques a pour objectifs de décliner, à l'échelle locale, les différentes mesures prises par l'Etat dans le cadre du plan de mobilisation nationale en faveur des habitants des quartiers et de traduire les engagements du mouvement intercommunal dans le cadre du Pacte de Dijon, et ce en cohérence avec le contexte spécifique de chaque contrat de ville.

Il se décline en trois axes prioritaires accompagnés d'objectifs opérationnels :

Axe 1 : Garantir les mêmes droits aux habitants

Axe 2 : Favoriser l'émancipation

Axe 3 : Faire république







# LA COHÉSION TERRITORIALE L'AIDE A LA RURALITÉ

L'action publique en faveur des territoires ruraux s'est traduite par l'adoption en novembre 2017 d'un schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public. Piloté par le préfet et le président du conseil départemental, il fixe le cadre des actions de l'État en faveur des territoires ruraux.

## Les contrats de ruralité, un outil au service du développement des territoires ruraux

### 7 contrats de ruralité dans l'Aube

Les contrats de ruralité coordonnent les moyens financiers et prévoient l'ensemble des actions et des projets à conduire en matière d'accessibilité aux services et aux soins, de développement de l'attractivité, de redynamisation des bourgs-centres, de mobilité, de transition écologique ou encore, de cohésion sociale. Six contrats entre l'État et les intercommunalités ont été signés en 2017 et un en 2018. Un projet a été déposé en 2019.

### 3,2 millions d'euros de subventions

Ces contrats permettent de prioriser, au profit des actions par les contrats de ruralité, les crédits de soutien de l'État à l'investissement des collectivités locales. C'est ainsi qu'ont été mobilisés en 2019, 3,2 millions d'euros de subventions sur les ressources de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) et de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL).

## Le maintien d'une école rurale de qualité

Depuis septembre 2019, 18 classes de CP et 2 classes de CE1 dédoublés sont implantées en territoire rural dans 10 communes et concernent ainsi 269 élèves.



## France Services

Le Président de la République a décidé le 25 avril 2019 la mise en place d'un réseau France Services qui doit permettre à nos concitoyens de procéder aux principales démarches administratives du quotidien au plus près du terrain. Le réseau France Services poursuit trois objectifs :

- une plus grande accessibilité des services publics au travers d'accueils physiques polyvalents - les Maisons France Services-ou de services publics itinérants, les Bus France Services ;
- une plus grande simplicité des démarches administratives avec le regroupement en un même lieu, physique ou itinérant, des services de l'État, des opérateurs et des collectivités territoriales afin de lutter contre l'errance administrative et d'apporter aux citoyens une réponse sur place, sans avoir à les diriger vers un autre guichet ;
- une qualité de service substantiellement renforcée avec la mise en place d'un plan de formation d'agents polyvalents et la définition d'un panier de services homogène dans l'ensemble du réseau France Services.



# France services

Liberté  
Égalité  
Fraternité

### Un plan de déploiement ambitieux dans le département de l'Aube

460 dossiers retenus au plan national sur les 760 transmis au Premier ministre. Les quatre dossiers transmis par l'Aube ont été labellisés : entrée en vigueur le 1er janvier 2020. D'autres projets sont à l'étude en vue d'une labellisation entre 2020 et 2021.

1ère vague de déploiement au 1 <sup>er</sup> janvier 2020	
Communes	Porteurs
Bar-sur-Aube	MSA
Bouilly / Saint-Lyé	Troyes Champagne Métropole
Estissac	Troyes Champagne Métropole
Soulaines-Dhuys	Communauté de communes de Vendevre-Soulaines



## Les maisons de santé pluridisciplinaire pour lutter contre les déserts médicaux

### Un contexte en profonde évolution

La démographie médicale est en baisse alors que les besoins médicaux augmentent : la population vieillit, les pathologies évoluent avec notamment plus de maladies chroniques. Autre évolution : les jeunes médecins souhaitent travailler davantage en équipe et recherchent un meilleur équilibre entre vie privée et vie professionnelle.

### L'intérêt des maisons de santé pluridisciplinaire (MSP)

Ces maisons présentent de nombreux avantages : elles facilitent l'installation des professionnels de santé dans des conditions plus attractives.

Elles permettent d'améliorer la qualité de la prise en charge des patients parce qu'elles regroupent dans un même établissement une pluralité d'activités médicales et paramédicales.

Elles sont enfin une réponse de proximité pour les patients.

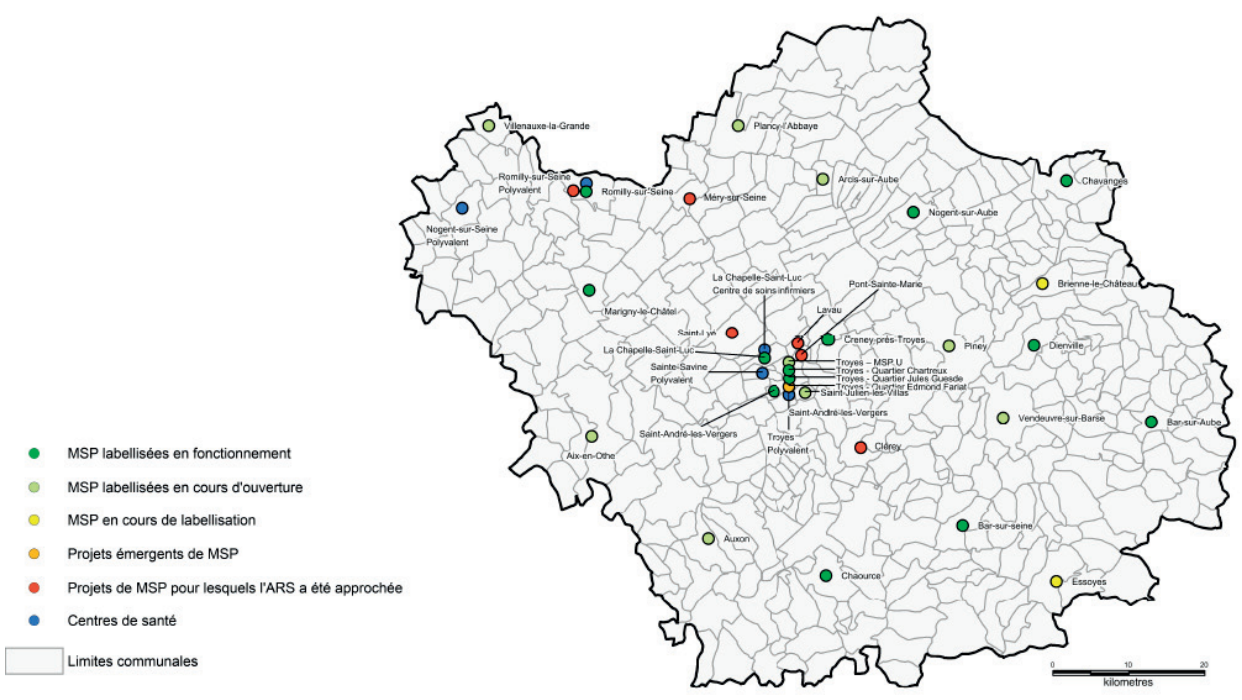
### Les maisons de santé pluri-professionnelles en fonctionnement (MSP)

A ce jour, le département de l'Aube compte 22 MSP labellisées. Celles-ci sont implantées à : Aix-en-Othe, Arcis-sur-Aube, Auxon, Bar-sur-Aube, Bar-sur-Seine, Chaource, Chavanges, Creney-près-Troyes, La Chapelle St Luc, Dienville, Marigny-le-Châtel, Nogent-sur-Aube, Piney, Plancy l'Abbaye, Romilly-sur-Seine, Saint-André-les-Vergers, Saint-Julien-les-Villas, Troyes quartier Chartreux, Troyes quartier Jules Guesde, Troyes site des Ursulines (MSP à vocation universitaire), Vendeuve-sur-Barse, Villenaux-la-Grande. Les projets immobiliers sont, pour certains, en cours.

L'ARS DT10 accompagne actuellement deux autres équipes dans le cadre de la rédaction de leur projet de santé. Celles-ci sont implantées à Brienne-le-Château et à Essoyes.



Localisation des structures d'exercice coordonné dans l'Aube



Source : ARS Grand Est, DT 10 - Janvier 2020  
Réalisation : ARS Grand Est, DQPI, AES - Janvier 2020



# LA COHÉSION TERRITORIALE LE CONTRAT "ACTION COEUR DE VILLE"

Depuis les années 1970, aucun programme global n'avait été engagé en faveur des villes "moyennes", malgré leur importance démographique et leur rôle essentiel dans la cohésion des territoires. Avec le programme "Action Cœur de ville", l'Etat souhaite conforter leur centre-ville, véritable cœur de leur agglomération ainsi que de tous les territoires environnants.

Un contrat "Action cœur de ville" signé en juin 2018 avec la ville de Troyes

Inédit depuis les années 1980 par son ampleur et sa transversalité, le programme Action Cœur de ville ( AC) est un dispositif qui vise à conforter les villes moyennes car celles-ci rassemblent une part importante de la population française et participent d'un aménagement équilibré du territoire.

Il s'agit autour de cinq axes de repenser les complémentarités et coopérations au sein du centre-ville mais aussi dans ses liens avec la périphérie et les territoires environnants :

- développer une offre attractive de l'habitat en centre-ville (réhabilitations, restructurations..);
- favoriser le développement du commerce et de l'artisanat;
- promouvoir l'accessibilité, la mobilité et les connexions;
- mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine;
- faciliter l'accès aux équipements, aux services publics, à l'offre culturelle et de loisirs.

Pour ce faire, l'Etat et trois partenaires financeurs mettent à disposition des 222 territoires retenus cinq milliards d'euros sur cinq ans (2018-2022). Sont notamment mobilisés des Agences de l'Etat comme l'ANAH, l'ANRU mais aussi des acteurs comme la Banque des Territoires, Action Logement, le Conseil Régional le Conseil Départemental.

Avec le soutien de l'Etat, Troyes fait partie des 24 territoires retenus au dispositif dans le Grand Est

La convention-cadre cœur de ville de Troyes (16 actions), signée le 27 juin 2018 entre l'Etat, la Ville de Troyes et TCM et les autres partenaires locaux, a :

- d'une part, été complétée par un avenant 2019 comportant 9 actions matures,
- et d'autre part, fait l'objet d'une homologation du Préfet en Opération de Revitalisation du territoire (ORT) dans le cadre d'une procédure accélérée.

L'avenant 2019 a permis de mettre plus spécialement l'accent sur la mobilité douce et la transition écologique avec la création d'une vélo station à la gare de Troyes, une application de court voiturage, une voie cyclable le long de la N77 et des parkings verts aux abords d'un écoquartier.

L'Etat a notamment accordé en 2019 :

- 635 000 de DSIL (dotation de soutien à l'investissement local) dont près de 260 000 pour la requalification du Parvis des Halles de Troyes)
- 83 500€ de FISAC ( Fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce) pour une plate forme digitale à destination du commerce de proximité ainsi que des travaux d'accessibilité et de sécurité sur des commerces
- sans compter le financement par l'ANAH du poste du chef -de projet cœur de ville, de l'étude préopérationnelle pour la mise en place d'une OPAH intercommunale pour un montant global de 150 000€.

L'ORT, quant à elle, présente notamment l'intérêt de rendre la Ville éligible au dispositif d'aide fiscale à l'investissement locatif en faveur de la rénovation des logements dit Denormandie ancien et d'offrir au préfet la possibilité de suspendre l'enregistrement et l'examen en CDAC de nouveaux projets commerciaux en périphérie des secteurs d'intervention de l'ORT et situés dans les communes de l'EPCI signataire (TCM).



Troyes

TROYES  
CHAMPAGNE  
MÉTROPOLITAINE





# LA COHÉSION TERRITORIALE

## LE CONSEIL AUX COLLECTIVITÉS LOCALES

*Le conseil aux collectivités, notamment aux plus petites d'entre elles, est une mission essentielle des services de l'État dans le département. Ce conseil prend diverses formes : juridique, financier ou technique.*

### Le conseil dans le cadre du contrôle de légalité et du contrôle budgétaire

En 2019, les collectivités locales ont transmis 43 779 actes aux services de la préfecture et des sous-préfectures dans le cadre du contrôle de légalité. Ceux-ci ont été destinataires de 378 demandes d'analyses juridiques (dont les deux tiers portaient sur les affaires générales et l'intercommunalité).

### Le conseil financier du comptable public

#### Le comptable public contribue à la conception et à l'exécution du budget.

Le comptable public est l'expert comptable et budgétaire de la collectivité : il apporte des conseils budgétaires et financiers et produit des analyses financières rétrospectives, prospectives ou consolidées. Ainsi, 25 analyses financières ont été réalisées et 334 documents de valorisation financière et fiscale ont été produits en 2019.

L'actualité budgétaire et fiscale est présentée lors de quatre conférences organisées sur l'ensemble du département.

Le paiement rapide des fournisseurs des collectivités locales est une priorité pour les comptables publics. Des efforts constants sont réalisés pour conforter les résultats dans ce domaine. Le délai global de paiement se situe à 20,4 jours dans l'Aube dont 5,4 jours pour le délai de paiement du comptable. Cette rapidité de paiement améliore la trésorerie des fournisseurs, leur solidité financière et la croissance économique.



#### Le comptable public apporte l'expertise fiscale et la sécurité juridique.

La DDFiP propose aux ordonnateurs locaux des analyses et des simulations en matière de fiscalité directe locale pour prendre en compte les attentes des élus locaux, dans le respect des dispositions légales.

Les collectivités ont la possibilité d'opérer des demandes de rescrit afin de sécuriser juridiquement leurs décisions notamment en termes de mécénat. La réponse engage l'administration sur sa décision et dégage le demandeur de sa responsabilité.

#### Le comptable public apporte un soutien afin de favoriser la dématérialisation des échanges et la modernisation des moyens de paiement

La dématérialisation complète des échanges atteint désormais 74 % pour les budgets principaux. Elle consiste en la formalisation de l'ensemble des pièces comptables et budgétaires entre le Centre des Finances publiques et la collectivité.

Plus spécifiquement pour les recettes, la simplification des envois via la dématérialisation des avis de sommes à payer (« PES ASAP ») et l'offre unique de paiement en ligne « Payfip » constituent des axes de simplification et de modernité.

Les évolutions successives s'inscrivent dans la perspective d'offrir, à terme, aux administrés de pouvoir consulter en ligne l'ensemble de leurs dettes auprès de l'État ou des collectivités locales.

La commande publique est également modernisée par la création et l'alimentation du portail [www.marches-publics.gouv.fr](http://www.marches-publics.gouv.fr) répertoriant l'ensemble des marchés publics ouverts.

### Zoom : Les engagements partenariaux

Les partenaires (Collectivités locales – Comptable public et DDFiP) décident de contractualiser leurs engagements réciproques et se fixent une série d'actions organisées autour de trois axes majeurs de progrès en matière de gestion publique locale :

- améliorer l'efficacité des procédures et le service aux usagers, offrir une meilleure information aux décideurs locaux en renforçant la qualité comptable,
- développer l'expertise financière et fiscale au service des décideurs locaux.

Elle a abouti en 2019 à la signature de 4 engagements partenariaux avec les collectivités suivantes :

- communauté de communes d'Arcis-Mailly-Ramerupt,
- communauté de communes de la région de Bar-sur-Aube,
- communauté de communes des Lacs de Champagne,
- commune d'Ervy-le-Châtel.

La mise en place progressive à compter du 1er janvier 2020 de Conseillers aux décideurs locaux permettra de poursuivre et d'étendre ces initiatives.



# LA COHÉSION TERRITORIALE LE CONSEIL AUX COLLECTIVITÉS LOCALES

*Le conseil aux collectivités, notamment aux plus petites d'entre elles est une mission essentielle des services de l'État dans le département. Ce conseil prend diverses formes : juridique, financier ou technique.*

## Le conseil technique de la direction départementale des territoires

En accompagnant les territoires et leurs élus, la DDT facilite le déploiement des projets complexes qui nécessitent des autorisations multiples et doivent tenir compte de réglementations croisées. Par ailleurs, les subventions étant souvent conditionnées à la réponse à un appel à projets de niveau européen, national, régional ou local, la DDT assiste les collectivités dans la formalisation de leurs candidatures. Elle possède notamment des données qui permettent d'alimenter tout type d'analyse, de réaliser des cartes afin d'étayer les dossiers présentés. Enfin, un architecte et un paysagiste conseil de l'État sont mis à disposition deux jours par mois pour donner des avis sur les projets d'aménagement et de rénovation du bâti.

Les communes de Bar sur Aube et Brienne le Château ont ainsi été accompagnées afin d'élaborer un dossier de candidature au dispositif « Bourg Structurant en Milieu Rural » porté par le Conseil Régional Grand Est. Ce dispositif permet à la collectivité de bénéficier de subventions, mais surtout de construire un projet de revitalisation dans la commune, intégrant plusieurs politiques publiques. Ces travaux s'inscrivent dans une démarche de démocratie

participative, en renforçant la participation des citoyens à la prise de décision : les écoles ont ainsi été associées aux réflexions.

Dans le domaine de la revitalisation des territoires ruraux, la communauté de communes de la Région de Bar sur Aube a bénéficié d'un accompagnement pour la mise en place d'une Opération de Revitalisation de Territoire. Un diagnostic, des enjeux, une stratégie et un plan d'actions ont fait l'objet d'une convention signée le 28/01/20 entre l'État, la communauté de communes, les communes de Bar sur Aube, Bayel, Ville sous La Ferté et les partenaires. Le territoire devient prioritaire sur les dispositifs permettant de renforcer l'attractivité du bourg centre. Un diagnostic partagé entre l'État, les élus, les acteurs du territoire et réalisé selon une méthode développée par l'école AgroParisTech a permis d'identifier les principales caractéristiques du territoire et ces enjeux majeurs. Ce travail permet d'alimenter les réflexions sur un futur PLUi et une ORT.



21 novembre 2019 : BSMR Brienne le Château, participation de classes élémentaires à la définition des actions de revitalisation de la commune.



# LA COHÉSION SOCIALE L'AIDE AUX PLUS DÉMUNIS

*Certaines personnes sont sans hébergement. D'autres sont surendettées ou en voie d'expulsion. Certains mineurs sont sous la protection de la justice. Certains étrangers ayant obtenu le statut de réfugiés sont sans ressources. Ces situations sont les plus diverses mais les services de l'État dans le département doivent y répondre.*

## Les structures d'hébergement d'urgence et de logement adapté

### 15 opérateurs gèrent des structures d'hébergement d'urgence, d'insertion et de logement adapté

En 2019, l'Etat a financé 15 opérateurs pour un total de 837 places. Sur les 69 places temporaires ouvertes pendant l'hiver 2018-2019, 54 places ont été pérennisées. De plus 53 places de résidence sociale ont été ouvertes, issue de la transformation de places du Foyer de Travailleurs Migrants.



### Le Samu social confié à la Croix rouge

Le Samu social effectue sur Troyes et l'agglomération des maraudes en allant à la rencontre du public à la rue ne faisant plus la démarche d'aller auprès des services sociaux (boissons chaudes, rafraîchissements, couvertures, vêtements, soutien moral...). L'équipe est mobilisée tous les jours de la semaine de 20 heures à minuit toute l'année, de 14h à 17h en période de canicule et, lors de périodes de grand froid, bénéficie du renfort d'une deuxième équipe.

Depuis le 29 novembre 2019, l'accueil de jour est situé au 70 Mail des Charmilles, à Troyes. Il est mis à la disposition des personnes sans domicile fixe.

### Le service intégré de l'accueil et de l'orientation (SIAO)

Le SIAO est une plateforme départementale qui centralise les demandes d'hébergement, d'insertion et de logement adapté ; il recense l'offre disponible et oriente les personnes après une évaluation sociale de leur situation de détresse. Il a reçu 17 034 appels en 2019 et a orienté 2 463 personnes sur des places d'hébergement.



## Une adaptation de la prise en charge en période hivernale

Jusqu'à 67 places supplémentaires ont été ouvertes durant l'hiver 2019-2020. 11 places supplémentaires pouvaient même être également mobilisées en période de grand froid (quand la température ressentie est inférieure à -5°C). Le Samu social de la Croix rouge renforce les moyens de la maraude, ayant la possibilité de doubler les équipes en période de grand froid.

## La prévention des expulsions locatives

Lorsqu'un ménage se trouve en situation d'impayé de loyer, le bailleur peut engager une procédure d'expulsion locative. Aux différents stades de la procédure, l'huissier en charge du dossier est tenu d'informer les services de l'État des actes qu'il délivre. En 2019, 3 004 copies d'actes et signalements ont été reçus.

Une commission, co-présidée par l'État et le Conseil départemental, est chargée de coordonner les actions de prévention des expulsions locatives (CCAPEX).

Cette commission se décline sous plusieurs formes : d'une part, la CCAPEX plénière, chargée de suivre et évaluer le dispositif de prévention des expulsions locatives, et d'autre part, les sous-commissions de la CCAPEX chargées d'examiner la situation individuelle de chaque ménage visé par une procédure : ainsi, la situation de chaque ménage est examinée au moins une fois à chaque stade de la procédure.

Lorsque la procédure d'expulsion va jusqu'à son terme, l'huissier demande au préfet le concours de la force publique pour procéder à l'expulsion. En 2019, 155 octrois du concours de la force publique ont été accordés pour une fine 104 expulsions effectives.

L'année 2019 a été marquée par la signature de la nouvelle charte de prévention. Un des axes de réflexion est de faire évoluer le fonctionnement de la CCAPEX pour rendre plus efficace le travail partenarial et travailler le plus amont possible.

## L'accompagnement des ménages surendettés

### Plus de 1 000 dossiers en 2018.

La commission de surendettement des particuliers de l'Aube s'est réunie à 22 reprises au cours de l'année 2019. 867 dossiers ont été déposés (1037 en 2018).

### Des solutions pérennes dans plus de deux cas sur trois.

La recherche de solutions pérennes est toujours privilégiée par la commission. En 2019, la proportion de solution pérenne réglant la situation de surendettement atteint 75 % (68,4 % en 2018).



## Les demandeurs d'asile et la prise en charge des réfugiés

### L'hébergement des demandeurs d'asile

Dans l'attente des décisions de l'office français de protection des réfugiés et apatrides (OFPRA) et de la cour nationale du droit d'asile (CNDA), les demandeurs d'asile doivent pouvoir être hébergés. L'Etat disposait, dans l'Aube, au 31 décembre 2019, de 874 places pérennes d'hébergement.



### Les actions en faveur de l'intégration des étrangers en situation régulière et des réfugiés

19 actions dans le domaine de l'apprentissage de la langue française, de l'accompagnement à l'emploi et de l'accompagnement global et accès aux droits ont été financées en 2019 sur les territoires de Troyes, La Chapelle-Saint-Luc, Pont-Sainte-Marie, Saint-André-Les-Vergers et Bar-sur-Aube pour un montant total de 161 207€ (98 100 euros en 2018).

## Zoom: la protection juridique des majeurs

Le nombre de majeurs placés sous protection par l'autorité judiciaire ne cesse d'augmenter (3 893 personnes fin 2015, 4 141 fin 2018).

### Au 31 décembre 2019, il y avait dans l'Aube, pour les prendre en charge :

- trois services mandataires à la protection des majeurs (UDAF, AT 10-51 et ASIMAT);
- vingt-huit mandataires individuels. Leur effectif ayant pu être renforcé à l'issue d'une commission d'agrément, en raison de l'augmentation des besoins;
- neuf préposés dans les établissements sanitaires et médico-sociaux publics;
- un service d'information et de soutien aux familles assurant elle-même la protection d'un proche.

## La prise en charge des mineurs sous régime de justice

La direction interdépartementale de la protection judiciaire de la jeunesse (PJJ) a la charge du suivi des mineurs qui lui sont confiés par l'autorité judiciaire.

### Les mineurs en milieu ouvert

En 2019, 754 jeunes ont été suivis par l'unité éducative de milieu ouvert à Troyes. Ils ont donné lieu à 1 140 prises en charges et à 1010 dossiers. 317 jeunes sont suivis en moyenne chaque mois.

30% environ des jeunes suivis ont plusieurs mesures pénales.

Création au 1er septembre 2019 d'un Service Educatif de Milieu Ouvert (STEMO) avec deux unités.

En 2019, l'activité qui a justifié cette création, a continué à augmenter, en particulier pour ce qui concerne l'investigation, dont la Mesure Judiciaire d'Investigation Educative (MJIE) est passée de 123 en 2018 à 141 en 2019

### Les mineurs en milieu avec hébergement

La PJJ dispose de plusieurs lieux d'hébergement :

- l'unité éducative d'hébergement collectif (UEHC) de Troyes : La capacité d'accueil est de 9 jeunes, avec un objectif mensuel de 7,2 et une moyenne mensuelle de 7,1 jeunes. Depuis octobre 2019, l'UEHC fait partie des 20 lieux d'expérimentation nationale de la nouvelle Mesure Educative d'Accueil de Jour (MEAJ).

- l'unité éducative d'hébergement diversifié Aube/Haute-Marne dont le siège se situe à Chaumont : 15,5 jeunes ont été suivis en moyenne mensuelle, majoritairement en familles relais (pour 3919 journées), mais aussi en individualisé (1736 journées).

- le centre éducatif fermé de la Forêt d'Orient à Lusigny-sur-Barse : d'une capacité de 12 places, son taux d'occupation est de 85%.

- l'unité éducative d'activité de jour à Troyes : Le réseau des partenaires s'est fortement développé avec les années : ils sont une vingtaine de collectivités locales (villes de Troyes, Romilly/Seine, Bar/Seine, etc.) ou associations (ONAC, APF, Banque alimentaire, Ligue de l'enseignement, etc.), proposant une trentaine de lieux d'accueil.



Portes ouvertes de la PJJ en 2019



# LA COHÉSION SOCIALE

## LES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

La prise en charge des personnes en situation de handicap est partagée entre l'État et le conseil départemental. De manière générale, on peut dire que l'État a la charge des enfants et le conseil départemental celle de l'hébergement des adultes.

### La prise en charge des enfants et adolescents en situation de handicap

#### Une école inclusive

Dans la rentrée 2019, un service de l'école inclusive a été mis en place au sein de la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale (DSDEN). Ce service est chargé de l'organisation, de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation de la politique de la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers dont ceux en situation de handicap.

#### Modalités de scolarisation des élèves en situation de handicap vers toujours plus d'inclusion

En novembre 2019, l'Aube compte 1487 élèves en situation de handicap avec un Projet Personnalisé de Scolarisation (PPS), soit 2,2 % des élèves aubois du public et du privé. Les élèves en situation de handicap scolarisés en milieu ordinaire représentent 84 % des élèves en situation de handicap.

811 élèves en situation de handicap sont scolarisés en classe ordinaire soit 55 % de ceux scolarisés en milieu ordinaire et 437 élèves en Unité Locale Inclusion Scolaire (Ulis) soit en école, collège ou lycée soit 29 %. Le nombre d'élèves en situation de handicap scolarisés en classe ordinaire a triplé depuis 2006.

76 % des élèves scolarisés en classe ordinaire bénéficient d'une aide humaine par un personnel Accompagnant d'Elève en Situation de Handicap (AESH) et 18 % bénéficient d'un matériel pédagogique adapté. 239 élèves sont scolarisés en unité d'enseignement des établissements du médico-social, 16 % d'entre eux bénéficient d'inclusion en école ordinaire.

#### Accompagnement par des Accompagnants d'Elèves en Situation de Handicap (AESH) pour l'inclusion et l'autonomie des élèves

Les AESH sont des agents contractuels de l'État avec une appartenance effective à la communauté éducative. 70 % des élèves accompagnés bénéficient d'une aide humaine mutualisée et 30 % d'une aide humaine individuelle.

#### Pôles inclusifs d'accompagnement localisés (PIAL) pour gagner en souplesse et réactivité

Cette nouvelle forme d'organisation vise à mieux coordonner les moyens d'accompagnement humains sur une zone géographique donnée pour les élèves notifiés par la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH) et à répondre avec souplesse aux besoins des élèves dans un objectif de développement de leur autonomie en complément des adaptations pédagogiques. Les personnels AESH

sont ainsi progressivement affectés au sein de PIAL. Au niveau du département, 11 PIAL inter-degrés, par secteur de collège et lycée, sont mis en place depuis septembre 2019 et 14 autres le seront dès la rentrée 2020, permettant ainsi de couvrir la totalité du département.

#### Augmentation des dispositifs collectifs en milieu ordinaire

Les classes ULIS (unités localisées pour l'inclusion scolaire): 26 Ulis dans les écoles publiques et 1 dans le privé ; 12 Ulis dans les collèges publics dont 2 ouvertures à la rentrée 2019 et 1 dans le privé ; 3 Ulis dans les lycées professionnels publics dont 1 ouverture à la rentrée 2019 et 1 dans le privé, 5 unités d'enseignement externalisées (1 en maternelle, 2 en élémentaire et 2 en collège), dont 1 ouverte à la rentrée 2019. La mise en place de ces unités dites externalisées consiste à localiser dans des écoles ou établissements scolaires classiques des unités d'enseignement mises en place dans des établissements et services sociaux ou médico-sociaux.

### Zoom : les objectifs du PRS dans la prise en charge des jeunes en situation de handicap

- Mettre en œuvre un parcours coordonné pour les jeunes enfants en présentant des troubles du neuro-développement : repérage, évaluation, prise en charge globale précoces
- Réduire d'au moins un tiers le nombre de situations sans solution stable
- Augmenter la part d'enfants et d'adolescents en institution médico-sociale bénéficiant d'une scolarisation en milieu ordinaire, et adaptée à leurs besoins
- Réduire d'au moins 30% le nombre de jeunes adultes maintenus en établissement pour enfants au titre de l'amendement Creton







## Zoom: Plan départemental en faveur des élèves dyslexiques

Après une année d'expérimentation, la mise en œuvre généralisée et systématique du plan départemental en faveur des élèves dyslexiques entre dans sa deuxième année. Il concerne les élèves de l'élémentaire, du collège, et est étendu au lycée depuis septembre 2019.

Axe 1 : Repérage systématique des élèves en grande difficulté de lecture susceptibles d'être dyslexiques avant diagnostic

Axe 2 : Information/formation des enseignants et des professionnels de l'Education nationale

Axe 3 : Accompagnement à la mise en œuvre des Plans d'Accompagnement Personnalisé (PAP) et des réponses pédagogiques adaptées

Axe 4 : Développement du vivier de personnes-ressources dans les écoles, collèges et lycées

Axe 5 : Consolidation des partenariats

Le site départemental Dys, d'un usage convivial et aisé, propose toutes les informations, connaissances et documents nécessaires à la compréhension de ce que sont les troubles Dys : les signes d'alerte, les adaptations pédagogiques, les outils de repérage de la dyslexie, les logiciels utiles pour les enseignants et les élèves.

Ce site s'adresse aux personnels de l'éducation nationale qu'ils soient enseignants ou non, aux formateurs, mais également aux partenaires. Il a été réalisé grâce au concours des personnes-ressources Dys.

Retrouvez toutes les informations relatives au troubles et à l'accompagnement Dys sur : <https://web.ac-reims.fr/10/DYS/>

Après avoir expérimenté ce dispositif dans le département, la rectrice de l'académie de Reims souhaite que ce plan se développe dans l'ensemble des départements de l'académie.



## Zoom: le logement inclusif

Le logement inclusif vise à développer un mode d'habitation regroupé, destiné aux personnes handicapées et aux personnes âgées qui en font le choix, à titre de résidence principale. Ce mode d'habitat est assorti d'un projet de vie sociale et partagée mis en œuvre par un animateur dont le poste est financé par un forfait versé par l'ARS.

Il s'agit d'une solution pour les personnes handicapées et les personnes âgées qui ne souhaitent pas être hébergées en établissement, et veulent conserver un logement propre, mais qui ne sont pas assez autonomes pour vivre seules ou ne souhaitent pas se retrouver isolées.

Au moins 1 projet pour chaque catégorie de bénéficiaires pourra être mis en œuvre dans le département au 1er juillet 2020 avec un financement du projet de vie sociale et partagé (forfait ARS).

La sélection des dossiers se fait au sein de la conférence des financeurs présidée par le président du conseil départemental et dont l'ARS assure la vice-présidence

## La prise en charge des adultes en situation de handicap

### Le travail en établissements spécialisés

Il existe dans l'Aube 631 places dans les établissements et services d'aide par le travail (ESAT). Deux entreprises adaptées offrent également près de 150 postes de travail.

L'Etat soutient, en outre, une démarche d'accompagnement coopératif au bénéfice de jeunes en situation de handicap et éloignés du milieu scolaire. Portée par l'ADAPT, elle accompagne chaque année 16 jeunes en situation de décrochage scolaire et de handicap, sur la période 2018/2020 avec un réseau de partenaires (éducation nationale, mission locale...) et une approche conciliant insertion professionnelle et accompagnement médico-social.



# LA COHÉSION SOCIALE L'ACCÈS AU SPORT POUR TOUS

La culture et le sport contribuent à porter les valeurs qui doivent fonder notre société :  
le respect, l'altérité, la laïcité...

## Le sport pour tous

### Une aide pour le financement des emplois d'éducateurs sportifs

L'objectif poursuivi par le développement du sport pour tous vise à en permettre l'accès pour le plus grand nombre. Les projets accompagnés par la DDCSPP concernent aussi bien le sport-santé, l'accès au sport pour les publics en situation de handicap ou issu de quartiers politiques de la ville mais également la promotion de la pratique sportive en direction du public féminin et l'apprentissage de la natation. Toutes les associations investies dans ces domaines ont pu profiter de l'expertise de la DDCSPP pour les accompagner dans l'élaboration et la mise en œuvre de ces projets quelle que soit l'origine des financements.



### En 2019 un nouveau mode de gestion de l'Agence Nationale du Sport (ANS) a été mis en place :

Gestion par les fédérations (PSF) des demandes de subventions des clubs et comités départementaux (CD) . 40 associations et CD ont été subventionnés pour un montant de 133.574€.

Gestion par la DDCSPP :

- Instruction des demandes de subvention « équipements sportifs ». Un projet porté par le comité départemental Handisport a été retenu par l'ANS (Achat d'un véhicule adapté au transport de personnes en fauteuil avec ancrage et rampe d'accès) pour un montant de 21.700€.

**Sport et Handicap :** Le service est très impliqué en partenariat avec le Conseil Départemental au développement de l'accès à la pratique sportive régulière pour les personnes handicapées (quelque soit le handicap) que ce soit pour une pratique de loisir, de santé, de mieux être ou compétitive.



## Manifestations sportives

La DDCSP s'occupe aussi des :

- Visites sur site de la commission spécialisée des manifestations sportives utilisant des véhicules terrestres à moteur ou non : moto, moissonneuses batteuses, automobile.
- Visites des terrains de sports motorisés pour homologation ou réhomologation.
- Renseignements, conseils sur organisations de manifestations.

## Zoom: Prescri'mouv

En collaboration avec l'ARS et le Réseau sport santé bien être, le comité départemental olympique et sportif de l'Aube déploie le dispositif "Prescri'mouv" sur l'ensemble du département.

Le service JSVA s'est vu confier les missions de communication et de recherche de financement des créneaux labellisés. Une réunion a été organisée le 7 juin 2019 regroupant les mutuelles, assurances, collectivités, CPAM sur la thématique des financements existants et ceux qui pourraient être débloqués. Certaines mutuelles assurances développent leurs propres aides en direction de leurs adhérents selon le degré de cotisation (exemple de la MAIF). Durant le Mois du sport en famille des actions de communication ont été mises en place sur les communes de Romilly et de Troyes. Le dimanche 13 octobre un après-midi a été organisé sur le golf de Chaource avec conférence de presse de Monsieur le Préfet. Des vidéos réalisées par les clubs labellisés ont été mis à disposition de la CAF notamment.

Par ailleurs, le mois du sport en famille (110 évènements labellisés, 495 organisateurs et 52.980 participants en 2019) constitue un moment important du sport pour tous de mi-août à mi octobre.





# LA COHÉSION SOCIALE L'ACCÈS AU SPORT POUR TOUS

La culture et le sport contribuent à porter les valeurs qui doivent fonder notre société :  
le respect, l'altérité, la laïcité...

## Protection des usagers

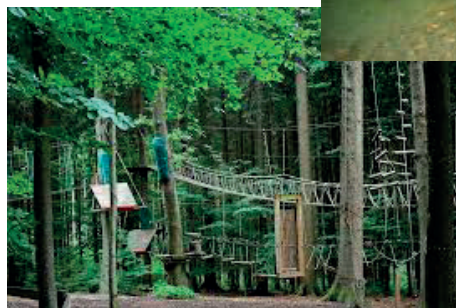
Le service de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative, dans le cadre de la protection des usagers veille au respect des dispositions du code du sport. Elle a une mission missions d'information, de prévention (en participant, notamment, aux opérations de prévention des noyades) et de contrôle des établissements d'activités physiques et sportives (EAPS) et des éducateurs sportifs.

Les contrôles sont réalisés selon un plan annuel départemental qui tient compte :

- des orientations ministérielles,
- des orientations régionales,
- des spécificités départementales et notamment l'existence de lacs et de Parcours Acrobatiques en Hauteur (PAH),
- d'une demande de collaboration des autres services de la DDCSPP et de la délégation territoriale de l'Agence Régionale de Santé,
- des visites effectuées les années antérieures,
- de l'Opération Interministérielle de Vacances effectuée en collaboration avec les différents services des l'État : préfecture, ARS, autres services de la DDCSPP,
- de l'actualité (nouvelles ouvertures, plaintes, signalements).

### En 2019, 53 contrôles d'EAPS ont ainsi été réalisés sur:

- 8 centres équestres
- 14 salles de remise en forme , 5 musculations
- 8 salles de boxe
- 6 lieux baignades, 2 piscines
- 5 salles de sports de combats
- 5 établissements divers





# LA COHÉSION SOCIALE L'ACCÈS À LA CULTURE POUR TOUS

## Création, démocratisation et industries culturelles

**Le Théâtre de la Madeleine à Troyes**, scène conventionnée continue d'être soutenu par la DRAC à hauteur de 100 000 € par an, de même pour la résidence itinérante de La Cie La Strada à hauteur de 10 000 €. Pour les arts visuels, le Centre d'art Passages à Troyes est soutenu à hauteur de 59 350 €.

En matière d'Éducation artistique et culturelle (EAC), la DRAC, le rectorat de l'académie de Reims et la DSDEN de l'Aube poursuivent ensemble trois grands objectifs :

- la généralisation (100 % des élèves de 3 à 18 ans touchés),
- l'équité à travers un nécessaire rééquilibrage territorial en faveur des publics les plus éloignés de la culture pour des raisons sociales ou géographiques (zones rurales, zones périurbaines, réseaux d'éducation prioritaire, quartiers prioritaires de la politique de la ville),
- enfin le renforcement de la qualification artistique et culturelle. Pour cela, la DRAC mobilise les ressources culturelles de référence du territoire autour de deux dispositifs fédérateurs qui font l'objet d'un appel à projet académique décliné au niveau départemental : les Projets artistiques globalisés (PAG), soutenus à hauteur de 102 950 € et les résidences d'artistes en milieu scolaire, soutenus à hauteur de 22 250 €.

En 2018/2019, étaient partenaires la Bibliothèque départementale de l'Aube, la Cité du vitrail, le Théâtre de la Madeleine, la Maison de l'architecture, le musée Camille Claudel, le centre culturel Didier-Bienaimé, l'Espace Gérard Philippe, l'OCCE, l'atelier OASP, la compagnie FMR, la maison du Parc de la forêt d'Orient, l'espace Renoir d'Essoyes, la maison du vitrail d'Armanche, la Cie La Declam et les Ateliers du chaudron.

La DRAC déploie territorialement l'objectif national de **démocratiser l'accès au service public de la culture en développant la présence artistique et l'action culturelle via des dispositifs dédiés pour les quartiers politique de la ville** (« C'est mon patrimoine ! », « Culture et Politique de la Ville », « Passeurs d'images ») pour un montant de 29 500 €, ou en soutenant des actions culturelles en faveur des habitants des quartiers politique de la ville et des zones rurales pour un montant global de 169 925 €.

La DRAC développe et soutient par ailleurs les actions de lutte contre les inégalités sociales, économiques et territoriales d'accès à la culture (personnes handicapées, hospitalisées, détenues en milieu carcéral, personnes en situation d'exclusion sociale ou géographique) dans le cadre de partenariats et de conventions avec les collectivités et de politiques interministérielles (Culture Justice - 28 300 € et Culture Santé Handicap - 19 600 €).

**Dans les domaines du livre et de la lecture**, 2019 a été la 2ème année de mise en œuvre du Contrat Territoire lecture (CTL) signé en 2018 avec le Conseil départemental

de l'Aube, avec pour objectif de mieux structurer les réseaux de lecture publique et de développer les ressources et services numériques (20 000 € + 16 597 € sur la Dotation globale décentralisée – DGD).

Le Département et sa Médiathèque départementale ont rejoint le dispositif national "Premières pages", dispositif de sensibilisation à la lecture des bébés, des jeunes enfants et de leurs familles (5 000 €).

Toujours dans le domaine de l'enfance, le Salon du Livre Jeunesse de Troyes, manifestation reconnue nationalement, a bénéficié d'une aide de 32 000 € de la DRAC ainsi que d'un soutien du Centre national du Livre (CNL) à hauteur de 20 000 €. La Médiathèque Jacques-Chirac de Troyes a reçu 77 888 € sur la DGD pour l'éditorialisation de ses ressources numériques. L'association Accord parfait a été aidée à hauteur de 5 000 € pour des ateliers favorisant la prévention et la lutte contre l'illettrisme au moyen des pratiques culturelles et artistique, et le Centre pour l'Unesco Louis François de Troyes à hauteur de 15 000 € pour un projet de numérisation de dessins d'enfants. Enfin les Archives départementales de l'Aube, dont le fonctionnement fait l'objet d'une reconnaissance au niveau national, ont bénéficié d'une aide de 19 500 € pour des opérations d'indexation.

Le Festival de court métrage **Court en scène** à Troyes, dont c'était en 2019 la 4ème édition et qui s'adresse en priorité au jeune public et aux publics éloignés de l'offre culturelle (partenariat avec l'IUT de Troyes), a été soutenu à hauteur de 10 000 € par la DRAC.





# LA COHÉSION SOCIALE LE LOGEMENT SOCIAL

*Répondre aux besoins de logement de chacun, garantir le droit au logement et assurer une réelle mixité de peuplement dans les quartiers, telles sont les priorités en matière de logement et plus particulièrement de logement social.*

## La politique du logement social

La politique locale de l'État en matière de développement du parc social vise à produire une offre de qualité adaptée aux besoins et aux ressources des ménages modestes. La programmation des agréments se fait en priorité vers des actions de reconquête et de revitalisation des centres-villes et des centres-bourgs, de résorption de la vacance et de lutte contre l'étalement urbain.

### En 2019 :

- 237 agréments ont été délivrés pour la production de logements sociaux,
- 384 600 € de subventions directes ont été attribués en accompagnement de ces opérations,

Une pension de famille de 25 places a été financée pour un total de 100 000 € de subvention,

Deux opérations de démolitions (64 logements) hors ANRU ont été accompagnées pour un total de 250 292 € de subvention,

L'octroi de ces agréments permet aux bailleurs sociaux d'obtenir de nombreuses aides indirectes (TVA réduite, prêts bonifiés de la Caisse des Dépôts et Consignations, exonération de taxe foncière sur les propriétés bâties pendant une certaine durée...). En contrepartie de ces aides financières, le logement est conventionné avec l'État afin de garantir un loyer inférieur au prix du marché et une attribution aux ménages sous conditions de ressources.

Par ailleurs, le deuxième Programme Local de l'Habitat de Troyes Champagne Métropole a été validé et entrera en vigueur en 2020 pour une durée de 6 ans. Il doit permettre de mieux réguler le développement de l'offre de logement par rapport aux besoins du territoire et de développer des opérations de réhabilitation et de recyclage foncier afin de limiter la consommation d'espaces agricoles



## Le Droit au Logement et à l'Hébergement Opposable

L'État est garant du « Droit au Logement et à l'Hébergement Opposable » institué par la loi du 5 mars 2007. Sous réserve de respecter les conditions définies par la loi, toute personne peut saisir la commission de médiation pour faire reconnaître son droit.

Dans l'Aube, la DDT assure le secrétariat de la commission de médiation et a enregistré en 2019 150 recours « droit au logement opposable » (DALO) et 2 recours « droit à l'hébergement opposable » (DAHO), soit une hausse de d'environ 30 %.

Plus de deux recours DALO sur trois ont fait l'objet d'une décision favorable :

- 66 dossiers ont été reconnus prioritaires et urgents pour l'obtention d'un logement,
- 26 ont été reconnus sans objet car les requérants ont été logés (au sein des parcs locatifs social ou privé) avant que la commission ne rende sa décision,
- 18 ont été réorientés vers un hébergement ou logement adapté.

### En 2019, 53 ménages ont été effectivement relogés par un bailleur social au titre du DALO.

Le département de l'Aube bénéficie de l'appui du COS (comité de suivi de l'accord collectif départemental et du numéro unique). Ce comité est chargé, d'une part, de donner un avis sur les recours DALO et de s'assurer du bon relogement des personnes reconnues prioritaires et, d'autre part, de centraliser des dossiers signalés, de personnes présentant des difficultés à accéder à un logement. En 2019, le COS a enregistré 47 dossiers signalés.

Dans le cadre du traitement de ces dossiers signalés au COS, 16 ménages ont été effectivement relogés l'année dernière au sein du parc locatif social.

Enfin, la DDT, en lien avec la DDCSPP, a veillé à l'accès au logement de personnes jusqu'alors hébergées pouvant prétendre à un logement. En 2019, 621 ménages bénéficiaires d'une protection internationale ont été relogés par un bailleur social. Cette démarche contribue à la fluidité entre les structures d'hébergement et le logement.

=> En 2019, l'État local a ainsi mobilisé son contingent préfectoral pour 131 relogements.



## La mixité sociale en matière de logement

### Une réforme profonde des règles d'attribution des logements

La politique de mixité sociale initiée par la loi ALUR du 24 mars 2014 a modifié en profondeur le dispositif d'attribution des logements sociaux en donnant notamment, aux EPCI dotés d'un programme de l'habitat (PLH), de nouvelles compétences en la matière.

Le but de la réforme est de lutter contre la ségrégation territoriale en permettant aux ménages les plus modestes d'accéder aux quartiers desquels ils sont aujourd'hui exclus.

Dans l'Aube, 2 EPCI sont concernés par ces dispositions :

- la communauté d'agglomération Troyes Champagne Métropole,
- la communauté de communes des Portes de Romilly sur Seine.

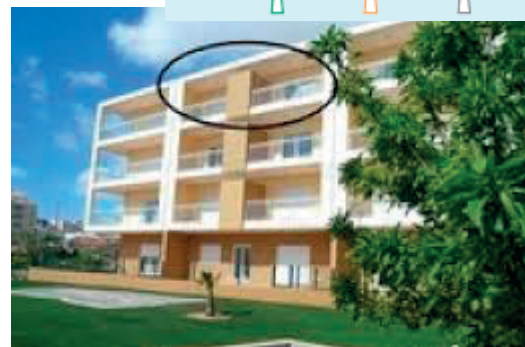
Dans ce cadre, l'État accompagne ces EPCI depuis 2015 pour mettre en place les outils nécessaires à la mise en oeuvre de cette politique.

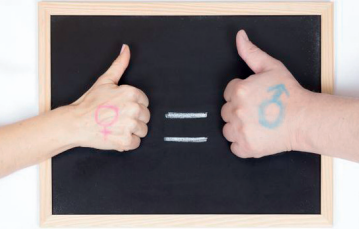
Ainsi, en 2019, Troyes Champagne Métropole a :

- signé une convention intercommunale d'attributions (CIA) qui fixe des objectifs de mixité sociale et d'équilibre des territoires à l'échelle intercommunale et prévoit les engagements de chaque partenaire nécessaires à l'atteinte de ces objectifs.
- réuni, en formation plénière, sa 6ème CIL pour faire un bilan de la gestion en flux, de la mise en place du PPGD, ainsi que des attributions et relogements ANRU et DALO en 2019.

La Communauté de Communes des Portes de Romilly sur Seine a pour sa part :

- mis en place sa Conférence Intercommunale de Logement le 26 juin 2019 après création par arrêté préfectoral du 8 avril. En 2020, l'EPCI engagera les travaux de la CIA et du PPGD,
- délibéré le 23 septembre 2019 pour lancer les travaux relatifs au PPGD : la DDT lui a transmis le porté à connaissance des enjeux de l'État en janvier 2020.





# LA COHÉSION SOCIALE L'ÉGALITÉ FEMME - HOMMES

*La politique en faveur des droits des femmes et de l'égalité entre les hommes et les femmes est la grande cause du quinquennat. Elle implique d'une part de lutter contre les violences sexistes et sexuelles et d'autre part d'améliorer les droits sociaux des femmes.*

## La prévention et la lutte contre les violences faites aux femmes

### Le cinquième plan départemental de mobilisation et de lutte contre toutes les violences faites aux femmes

Il a été signé le 26 novembre 2018 par le préfet, le procureur de la République, le président du Conseil départemental et une quarantaine d'autres acteurs locaux. Il organise et structure l'action de tous ces partenaires pour les 5 années à venir 2018-2022.

### Observer, prévenir, repérer et accompagner les victimes de violences

La mobilisation des acteurs et partenaires reste entière à travers 24 actions financées par la Direction Régionale aux Droits des Femmes et à l'Égalité pour une enveloppe totale de 118 200 euros (action de lutte contre les stéréotypes sexistes, l'accès aux droits, l'accompagnement des femmes victimes de violences, des actions de formation et sensibilisation auprès des professionnels, soutien à la vie conjugale et familiale en QPV, égalité dans le sport, insertion professionnelle, égalité professionnelle et mixité, entrepreneuriat des femmes, groupe de paroles pour les enfants exposés aux violences conjugales...).

La création d'un observatoire au sein de la préfecture permet d'évaluer le phénomène des violences intrafamiliales avec les remontées statistiques des forces de l'ordre et d'opérer un suivi mensuel.

Ainsi, durant l'année 2019, les associations auboises (CIDFF, AVIM-RSFV10, Solidarité femmes Aube et « Couples et familles ») sont mobilisées quotidiennement sur l'accès aux droits des femmes et l'accueil, l'écoute et accompagnement des victimes.

Grâce à une dotation exceptionnelle de fin d'année, un lieu d'écoute d'accueil et d'accompagnement (LEAO) va pouvoir être mis en place dans un secteur délocalisé en milieu rural. en 2020.

Des actions de sensibilisation sont mises en place toute l'année et particulièrement le 8 mars (journée internationale des droits des femmes) et le 25 novembre (journée internationale pour l'élimination des violences faites aux femmes) avec cette année : les Trophées de l'artisanat au féminin, journée de l'entrepreneuriat des femmes, Forum emploi : « Osez la mixité » à Romilly-sur-Seine, ciné-débat suite à la projection du film « Les suffragettes », exposition de photos à la Mission Locale sur la mixité des métiers, sensibilisation aux stéréotypes de genre du CIDFF avec spectacle de l'humoriste Esta WEBSTER dans les établissements scolaires ....

Le 25 novembre 2019, la compagnie Dissonances a proposé deux représentations inédites à Troyes et à Romilly pour sensibiliser le grand public et les professionnels aux violences conjugales. Les associations solidarité femmes, CIDFF, AVIMRS et « Couples et familles » ont proposé un accueil du public et ont participé au débat.

L'association Solidarité femmes a proposé un moment de recueillement en mémoire des victimes de violences conjugales (149 féminicides en 2019) et de leurs enfants avec la participation de Miss Shug'A et de ses chœurs .

## Zoom : De nouvelles mesures prises dans l'Aube pour renforcer la prévention

Devant l'augmentation des violences intrafamiliales et l'impératif besoin de renforcer la mobilisation contre la lutte contre les violences faites aux femmes et dans le cadre du Grenelle :

- **4 contrats locaux contre les violences sexistes et sexuelles** ont été signés le 25 novembre 2019 afin de mieux prévenir ou accompagner les victimes dans le cadre de la mise en place d'une cellule partenariale opérationnelle. (Troyes, CCPRS des portes de Romilly-sur-Seine, Saint-André -les -Vergers , La Chapelle St Luc) :

- **Les places d'accueil d'hébergement d'urgence** des femmes victimes de violences et création d'un abri de nuit pour les femmes et leurs enfants ont été doublées: 16 places seront entièrement dédiées et fléchées pour l'accueil des femmes victimes de violences et leurs enfants.

- **Une commission départementale relative au suivi de l'hébergement d'urgence des femmes victimes de violences** avec le SIAO, les opérateurs et les associations a été installée le 23 novembre 2019:

Cette commission sera réunie tous les trimestres afin de consolider l'organisation en faveur de la définition de parcours de protection, d'accompagnement et de retour vers le logement de droit commun des victimes de violences conjugales.

- **Un protocole de plainte simplifiée a été mis en place au centre hospitalier** de TROYES :

Les victimes de violences conjugales peuvent désormais remplir un imprimé de dépôt de plainte simplifiée au sein de l'hôpital qui ouvre la procédure judiciaire et sera ensuite convoquée par le service d'enquête compétent à raison du domicile de la victime.

-**Un protocole d'alerte relatif à la transmission d'informations au Conseil Départemental** par le groupement de gendarmerie du département de l'Aube a été élaboré :

Ce protocole a pour objectif de rechercher en réseau et collectivement à rechercher une plus grande efficacité dans les réponses à apporter en termes de prévention et/ou d'actions en matière de prise en charge sociale de la population départementale.

GRENELLE  
CONTRE LES VIOLENCES CONJUGALES





# LA COHÉSION NATIONALE LE VIVRE ENSEMBLE

## Le service civique dans l'Aube

Au 31 décembre 2019, 181 sites disposaient d'un agrément pour accueillir des jeunes en service civique sur des missions aussi variées que l'éducation pour tous (36%), la solidarité (30%), la culture et les loisirs (9%) ou le sport (12%). Afin que les missions des 329 volontaires en service civique dans l'Aube (en 2019) se déroulent au mieux, le service JSVA de la DDCSPP accompagne les structures en amont de l'agrément mais également tout au long de la période d'accueil des volontaires (134 structures accompagnées en 2019).

Si les associations accueillent toujours majoritairement des jeunes en service civique (45%), les établissements scolaires progressent régulièrement (28%), suivi par les établissements publics et services de l'État (16%) et les collectivités locales (10%),

Ces jeunes aubois ont 21 ans en moyenne, sont issus à 11 % de quartiers politiques de la ville, à 18 % de zones de revitalisation rurales et comptent 61 % de jeunes femmes. Les volontaires en service civique bénéficient également de formations civiques et citoyennes dont 21 ont été organisés par le service JSVA et suivies par 170 d'entre eux.

L'engagement de certains d'entre eux a été valorisé en 2020 lors d'un événement destiné à présenter les réalisations des jeunes lors d'une de ces formations conjointement aux projets de jeunes accompagnés dans le cadre du dispositif « Idées jeunes »



# SERVICE CIVIQUE

Une mission pour chacun  
au service de tous

## Le soutien aux associations

### La mission d'accueil et d'Information des associations (MAIA)

Dans le cadre de la délégation départementale à la vie associative, la MAIA dans l'Aube se caractérise par la volonté d'accompagner et d'informer au mieux les dirigeants associatifs aubois et les 50000 bénévoles engagés dans les associations.

Le service JSVA accompagne régulièrement ses partenaires associatifs et les collectivités dans la mise en place de leurs projets de développement. Il met en lien les différents acteurs du territoire et anime ce réseau, permettant ainsi de contribuer à la mise en œuvre des politiques publiques, au plus près des besoins locaux.

## Le greffe des associations

Le service de la jeunesse, des sports et de la vie associative (JSVA) de la DDCSPP intègre le greffe des associations ayant leur siège social dans l'arrondissement de Troyes ; les trois arrondissements ayant enregistré, en 2019, 260 créations d'associations, 101 dissolutions et 1179 modifications de statuts ou de dirigeants.

Au 30 décembre 2019, l'Aube compte 11 326 associations. Deux mille associations sont destinataires de la « lettre info assos 10 » envoyée tous les deux mois par le service JSVA. Les associations de tous champs peuvent être accompagnées et obtenir des réponses à leurs questions dans le cadre de la Mission d'Accueil et d'Information des Associations (MAIA) de la DDCSPP.

## Les fonds pour le développement de la vie associative (FDVA)

En 2019, la réserve parlementaire a été transférée pour partie au Fonds pour le développement de la vie associative (FDVA) dont la gestion des crédits est confiée aux services de l'État.

L'axe « innovation et fonctionnement » qui en est ressorti a ainsi permis à 71 associations aubois, dont les dossiers ont été instruits par le service JSVA, de bénéficier de subventions pour des actions dans le domaine du sport, de la jeunesse et de l'éducation populaire, de la culture et du patrimoine, de la solidarité et de la cohésion sociale, de la santé, de la sécurité civile, ainsi qu'en matière de développement local pour un montant total de 151 198€.

## Les aides du FONJEP

Les aides FONJEP ont pour objectif d'aider au développement du projet associatif. Ce sont des aides (7148 €) aux postes salariés qui font l'objet d'une évaluation triennale, éventuellement renouvelée deux fois.

Les aides FONJEP peuvent, le cas échéant, être attribuées des territoires spécifiques (unités politiques de la ville), des secteurs spécifiques (cohésion sociale ; centres sociaux et foyers de jeunes travailleurs) ou des associations bénéficiant de l'agrément jeunesse et éducation populaire.

Le service JSVA accompagne les associations, réalise des évaluations et émet des avis pour leur renouvellement. Toutes les associations dépassant les 9 années de conventionnement doivent obligatoirement répondre à un appel à projet régional.

En 2019, 29,5 unités sont recensées sur le département de l'Aube

- 2 unités dans le cadre de la cohésion sociale
- 8 unités dans le cadre de la politique de la ville
- 3 unités jeunesse et éducation populaire attribuées par le niveau régional mais dont les actions se déroulent principalement sur l'Aube
- 15,5 unités jeunesse et éducation populaire départementales

En 2020, 9 unités arrivent à échéance et devront faire l'objet d'une évaluation. A noter que 3,5 unités devront obligatoirement répondre à l'appel à projet régional.



# LA COHÉSION NATIONALE LE VIVRE ENSEMBLE

## Le travail de mémoire

L'office national des anciens combattants et victimes de guerre a décliné plusieurs actions d'importance en 2019.

A l'exemple de la participation de :

- près de 350 élèves au concours national de la Résistance et de la Déportation (avec remise des prix en Préfecture le 18 juin et la réalisation d'un voyage de récompense en faveur des lauréats début juillet) ;

- l'animation d'ateliers pédagogiques et l'organisation de déplacements à l'attention de scolaires sur des sites mémoriels tant dans l'Aube qu'à Paris.

- la présentation d'une pièce de théâtre le 28 novembre évoquant le rôle des femmes pendant la première guerre mondiale permet de rassembler également un large public.

- Enfin des expositions portant sur les conflits contemporains et la citoyenneté ont fait l'objet de présentations dans de nombreuses municipalités ou établissements scolaires pendant l'année.



Remise des prix du concours de la Résistance en Préfecture le 18 juin 2019

## L'intégration et la lutte contre la haine

### La lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la haine anti-LGBT

Un total de 9 800 euros a été alloué au profit de cinq actions pour lutter contre les discriminations sous toutes ses formes (crédits DILCRAH).

### L'accueil des étrangers dans la citoyenneté française

En 2019, 183 nouveaux Français résidant dans l'Aube ont été accueillis en préfecture pour la remise de leurs décrets de nationalité. Ces documents leur ont été remis au cours de 3 cérémonies d'accueil dans la citoyenneté française organisée par le préfet, en présence des élus parlementaires de l'Aube et des maires de leurs communes de résidence.



Cérémonie de remise des décrets de naturalisation en Préfecture le 1er octobre 2019



# L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE ET LES ÉNERGIES RENOUVELABLES

Le réchauffement climatique trouve sa cause dans la production de gaz à effet de serre dont environ 70 % résulte de notre consommation d'énergies fossiles. C'est pourquoi il est nécessaire de réduire les consommations d'énergies et de promouvoir des énergies renouvelables et non carbonées. Cela passe, pour les services départementaux, par une politique de soutien à la rénovation énergétique des logements et de promotion des sources d'énergies nouvelles.

## La rénovation énergétique des logements

### Les objectifs de l'agence nationale d'amélioration de l'Habitat (ANAH)

Cette agence participe à la rénovation énergétique des logements appartenant à des propriétaires privés à travers le programme « Habiter Mieux », son objectif est de rénover 75 000 logements par an sur l'ensemble de la période 2018 - 2022.

En 2019, le programme Habiter Mieux se décline selon deux dispositifs :

- Habiter Mieux Sérénité qui correspond au dispositif originel avec accompagnement d'un opérateur agréé, gain énergétique minimum requis (25 % pour les propriétaires occupants, 35 % pour les propriétaires bailleurs) et l'objectif de réaliser un bouquet de travaux.
- Habiter Mieux Agilité qui s'adresse aux seuls



propriétaires occupants ne souhaitant réaliser qu'un seul type de travaux. L'accompagnement par un opérateur est facultatif et la subvention n'est pas conditionnée à la réalisation d'un gain énergétique minimum. Par ailleurs, Habiter Mieux Agilité se cumule avec les aides « coup de pouce chauffage / isolation », un dispositif hors Anah lancé en janvier 2019.

En 2019, l'Aube affiche un taux de réalisation de 227% de ses objectifs :

834 logements ont fait l'objet de travaux d'amélioration énergétique pour un montant total de subventions accordées de 4,9 M€ et une moyenne de 5 883 € par logement. Parmi ces 834 logements, 513 ont été financés via le dispositif « Habiter Mieux Agilité ». Concernant les travaux réalisés, cela représente un montant global de 10,7 M€ pour un montant moyen de 12 830 €.

## Les énergies renouvelables dans l'Aube

### 376 éoliennes

Au 31 décembre 2019, le département de l'Aube compte 376 éoliennes en fonctionnement, réparties en 47 parcs et totalisant une puissance autorisée de 850 MW.

C'est le premier département de la région Grand Est, ex æquo avec la Marne, il représente 24 % de la puissance installée régionale.

En outre, 10 parcs autorisés sont en phase de construction, comptant 60 éoliennes pour une puissance totale de 221 MW.

Enfin, 6 parcs sont en cours d'instruction, pour potentiellement 21 éoliennes supplémentaires représentant une puissance totale de 81,4 MW.

### Méthanisation

Les projets de méthaniseurs se multiplient dans le département. Le principe est simple : les effluents d'élevage, lisiers, fumiers, parfois boues de station d'épuration apportent les bactéries nécessaires à la fermentation et sont mélangés à des résidus de culture, déchets verts ou agro-alimentaires. Ce mélange se dégrade lentement en dégageant du méthane qui, selon le type d'installation, est injecté dans le réseau de gaz ou transformé sur place en chaleur et électricité. Les boues restantes, appelés digestat, sont épandues sur les champs comme fertilisants.

On compte à la fin de l'année 2019, 10 méthaniseurs en production de gaz, de chaleur ou d'électricité en fonctionnement et 25 projets.

### Photovoltaïque

Au 30 septembre 2019, la puissance photovoltaïque raccordée était de 42 MW, dont 24,5 MW de centrales solaires au sol.

On compte également 2 projets en auto-consommation pour une puissance totale de 1 MW.



## LE CONTRÔLE DES INSTALLATIONS CLASSÉES

L'inspection des installations classées exerce des missions de police environnementale auprès des établissements industriels visant à prévenir et à réduire les dangers et les nuisances liés aux installations afin de protéger l'environnement, la sécurité et la santé publique.

### Le contrôle des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE)

#### Plus de 118 visites d'inspections d'établissements industriels

118 visites ont été menées sur ces établissements durant l'année 2018, inopinées ou non, par les inspecteurs des installations classées. 33 arrêtés préfectoraux ont été signés par le préfet sur le rapport de l'inspection des installations classées :

- 9 pour autoriser l'exploitation d'ICPE (AUBE BEDDING, GARNICA, 2 parcs éoliens, 1 méthaniseur, 1 carrière, ...);
- 24 pour adapter les prescriptions techniques imposées aux ICPE en exploitation.

#### Les contrôles dans le domaine de l'élevage et de l'agriculture

La DDCSPP est chargée du contrôle des élevages, des abattoirs et de l'équarrissage. On en dénombre plus de 20 dans l'Aube, dont un seul abattoir et un dépôt d'équarrissage.

2 dossiers d'enregistrement et 1 demande d'autorisation ont été instruits favorablement au titre des ICPE. Les autres dossiers instruits en 2019 ont été notifiés incomplets et seront donc revus ultérieurement.

Un contrôle d'une ICPE a été conduit dans le cadre de conditionnalité des aides PAC sur le domaine environnement, en commun avec la DDT.

#### En matière de Faune sauvage captive

Le service instruit les demandes de certificat de capacité et d'autorisation d'ouverture d'établissements. 5 dossiers ont été examinés en 2019 et sont en cours d'instruction.

Une demande de certificat de capacité a été accordée par procédure simplifiée, sans avis de la commission départementale spécialisée faune sauvage captive.

Un contrôle a été effectué en commun avec l'ONCFS pour un établissement concerné par une demande de certificat de capacité et d'autorisation d'ouverture.

### Retour d'expérience suite à l'accident Lubrizol (26 septembre 2019)

L'accident « Lubrizol » à Rouen marque un nouveau tournant dans l'appréhension sociétale des risques technologiques. En effet, contrairement à l'accident AZF de Toulouse, il n'a provoqué ni morts, ni blessés, ni destruction de bâtiments, mais il a pourtant fortement marqué les riverains et plus largement la société française. Son retentissement médiatique a été très important et il a suscité de la part de la population des sentiments de craintes, inquiétudes, suspicions, rejet.

L'inspection des installations classées a mené plusieurs contrôles de terrain avant fin 2019 sur les thématiques soulevées par l'accident Lubrizol : connaissance des produits stockés, moyens de lutte contre l'incendie, ...

### Zoom : sur les SEVESO

Adoptée initialement en 1982, la directive Seveso a depuis été révisée deux fois, et la dernière version (SEVESO3) date du 4 juillet 2012. Par ailleurs, une réglementation nationale, la loi "Risques" (prise suite à l'accident d'AZF le 21/09/2001) prévoit notamment la mise en place d'un outil de maîtrise de l'urbanisation aux abords des sites Seveso seuil haut : les plans de prévention des risques technologiques (PPRT).

Un risque technologique majeur est un événement accidentel se produisant sur un site industriel et entraînant des conséquences immédiates graves pour le personnel, les populations avoisinantes, les biens ou l'environnement. Les conséquences d'un accident dans l'industrie sont regroupées sous trois typologies d'effets :

- les effets thermiques (rayonnement dégagé par un incendie ou une explosion) ;
- les effets de surpression (dus à une explosion) ;
- les effets toxiques (par formation d'un nuage gazeux).

La prévention des risques technologiques regroupe l'ensemble des dispositions à mettre en œuvre pour réduire la probabilité de survenue et les conséquences d'un accident. Elle repose sur quatre outils :

- la réduction et la maîtrise du risque à la source par l'exploitant ;
- la maîtrise de l'urbanisation (éloigner les populations du danger) ;
- l'organisation des moyens de secours ;
- l'information du public.

L'étude de dangers est au cœur de la prévention des risques technologiques. Son exploitation permet la mise en œuvre de l'ensemble des outils prévus par la législation.

La directive Seveso distingue deux types d'établissements, selon la quantité totale de matières dangereuses sur site : les établissements Seveso seuil haut et les établissements Seveso seuil bas. Le département de l'Aube compte 2 sites Seveso seuil haut et 8 sites Seveso seuil bas civils ; le département compte également des sites Seveso militaires.





# LE CONTRÔLE DE L'EAU

L'eau du robinet fait l'objet d'un suivi sanitaire permanent depuis le captage jusqu'au robinet du consommateur en passant par les installations de production, de stockage et de distribution.

## La surveillance de la qualité de l'eau potable

En 2019, 223 captages ont alimenté les aubois en eau potable. Les captages délivrent en moyenne chaque année 35 millions de m3. Certains exploitants ont rationalisé leurs ouvrages d'eau potable. C'est la raison pour laquelle le nombre de captages a diminué comparé à 2018 (230 captages).

### Sécheresse 2019 et impact sur l'alimentation en eau potable

En 2019, la sécheresse a impacté une quinzaine de captages dans le département (voir cartographie page suivante). Ainsi, - 6 captages (alimentant 93 000 personnes) ont subi des assecs qui ont nécessité la mise en service de captages de secours ou d'interconnexion avec d'autres unités de distribution ; - 7 captages (alimentant 2 400 personnes) ont subi des assecs qui ont nécessité l'utilisation de citernes afin d'acheminer de l'eau depuis des ressources voisines jusqu'aux installations de stockage ; - 5 captages (alimentant 9 000 personnes) ont rencontré une baisse très importante de leur niveau, voire pour l'un d'entre eux, un assec total. La diminution des prélèvements ou l'utilisation d'autres ouvrages (champs captants) ont permis d'assurer la continuité de l'alimentation en eau potable.

Ces situations, pour certaines récurrentes d'année en année, sont pour la plupart liées à une utilisation très importante d'eau durant la période des vendanges.

### La protection des captages d'eau potable

Afin de protéger la ressource contre les pollutions ponctuelles et accidentelles, les captages sont protégés par des périmètres de protection. Il s'agit de zones délimitées par un hydrogéologue agréé selon le contexte hydrogéologique du point d'eau, où une réglementation spécifique s'applique. Les périmètres de protection font l'objet d'une déclaration d'utilité publique. En 2019, deux captages ont fait l'objet d'un arrêté préfectoral de déclaration d'utilité publique.

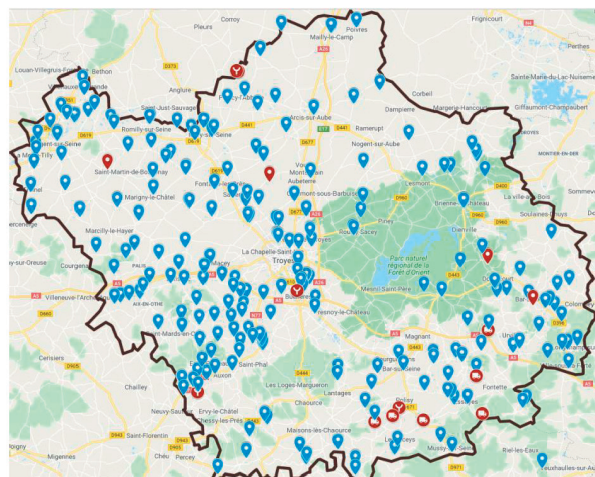
Sur les 223 captages actifs du département en 2019, 190 ouvrages disposaient d'un tel niveau de protection.

### Le contrôle de l'eau potable

En 2019, 2 840 prélèvements d'eau ont été réalisés, de la ressource jusqu'au robinet du consommateur. Les prélèvements sont réalisés par le laboratoire Eurofins, accrédité par le ministère en charge de la santé. Les paramètres analysés portent sur la bactériologie et la physico-chimie. En 2019, 10 non-conformités (bactériologie et turbidité) ont conduit l'ARS à restreindre l'utilisation de l'eau de 13 communes, impactant environ 3 271 personnes.

### Le contrôle des installations de production, de stockage et de distribution de l'eau potable

En 2019, le service santé environnement de l'ARS a réalisé plusieurs inspections : 16 captages et 12 réservoirs (semi-enterrés ou sur-tour) ont été contrôlés. Ces contrôles ont donné lieu à des remarques, des recommandations et pour certains des demandes de travaux.



Captages impactés par la sécheresse 2019.

-  **Captage en assec ou forte diminution de la nappe sans modification du schéma de distribution de l'eau**
-  **Captage en ssec avec mise en service d'un captage de secours ou d'une interconnexion**
-  **Captage en assec avec alimentation par citernes**

## L'assainissement des eaux usées collectives

L'année 2019 est caractérisée par le financement d'un grand nombre d'études, de travaux de réhabilitation de réseaux d'assainissement, et des nouveaux méthaniseurs de la station d'épuration de Troyes-Champagne Métropole.

Les études vont mener prochainement à des travaux de réhabilitation d'autres systèmes d'assainissement des eaux usées.



# LA PRÉSERVATION DES RESSOURCES NATURELLES ET DES ESPACES

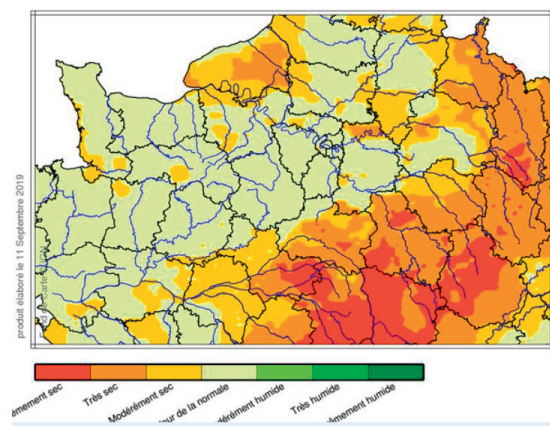
La biodiversité est aujourd'hui menacée alors que la richesse des espèces et la diversité des éco-systèmes fournissent de nombreux services à nos sociétés. C'est pourquoi il faut préserver et conquérir cette biodiversité et protéger nos espaces nos ressources naturelles et nos espaces.

## Une gestion équilibrée et durable de la biodiversité et de la ressource en eau

### Une gestion équilibrée et durable de la ressource en eau

Dans le domaine de l'eau, l'année 2019 a été marquée par :

- une recharge hivernale et printanière limitée des nappes phréatiques,
- un fort épisode de sécheresse estival, nécessitant l'adoption de quatre arrêtés préfectoraux de limitation des usages de l'eau et d'un plan de contrôle spécifique conduit conjointement entre la DDT (SEB) et l'AFB pour 27 contrôles réalisés ne révélant aucune anomalie majeure du dispositif; l'impact marqué sur les cours d'eau s'est traduit par de nombreux assècs nécessitant le recours à des pêches de sauvetage et par un fort état de dessiccation des sols maximal à fin septembre (voir cartographie).



En 2019, l'accompagnement des porteurs de projets et des bureaux d'études spécialisés dans le montage des dossiers techniques et réglementaires et l'instruction de 145 dossiers de travaux et ouvrages relevant de la nomenclature loi sur l'eau marquent une forte progression de 27% de cette part d'activité du service.

## La gestion des espaces naturels protégés dans l'Aube

### Les milieux et les espèces protégés

Une prise en compte accrue des habitats et des espèces protégées dans les projets de travaux d'aménagement est désormais devenu un réflexe pour tous. Afin d'éviter des délais préjudiciables à la conduite des procédures réglementaires de ces dossiers, les contacts en amont entre les porteurs de projet et la DDT doivent être recommandés.



Le département de l'Aube comprend 2 réserves naturelles nationales (RNN), 3 réserves naturelles régionales, 21 sites Natura 2000 et 14 sites protégés par arrêté préfectoral de protection de biotope. La Mission Inter-Services de l'Eau et de la Nature (MISEN), contribue à la préservation de ces sites et de la biodiversité qui en dépend, au travers de missions de suivi, d'animation, de mises en place de réglementations spécifiques et de contrôles.

En 2019, sous l'impulsion de la DREAL, le projet de création d'une nouvelle réserve naturelle nationale de la Bassée marque une nouvelle avancée avec la mise en place et la participation à plusieurs groupes de travail thématiques.

Les travaux réalisés lors de la période d'assèc des bassins de la réserve naturelle nationale de l'étang de la Horre se sont déroulés à l'été 2019 et ont principalement consisté en :

- un important désenvasement/curage (11 000 m<sup>3</sup> de matériaux),
- un broyage d'arbustes et de certaines roselières (17 ha),
- l'arrachage de saulaies préjudiciables au développement des roselières à préserver (5 ha),
- la construction d'un nouvel observatoire et la rénovation d'un autre.



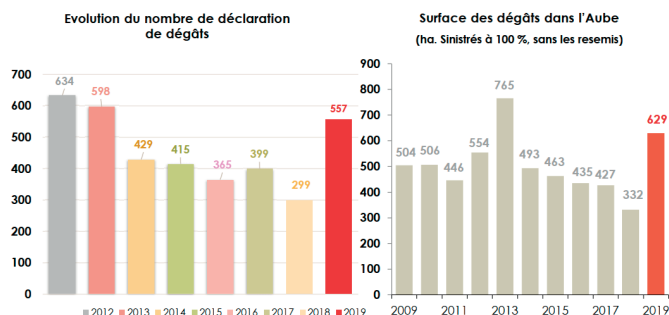


## Les activités de chasse et de pêche

Le bureau biodiversité de la DDT a été fortement mobilisé en 2019 par la mise en place des mesures suivantes visant à une nette réduction des populations de sangliers à l'origine de nombreux dégâts sur les parcelles agricoles :

- objectifs de prélèvements augmentés de 20% par rapport à la saison précédente,
- renforcement des prélèvements de laies,
- imposition de jours de chasse communs pour favoriser les prélèvements,
- suivi hebdomadaire des réalisations des 20 territoires prélevant le plus de sangliers aux 100 ha,
- suivi cartographique mensuel des déclarations de dégâts,
- intervention du préfet auprès des territoires de chasse qui n'atteignent pas l'objectif de prélèvement hebdomadaire,
- organisation de battues administratives par les lieutenants de louveterie en cas de carence des territoires (2 battues organisées en janvier et février 2019). Le réseau des lieutenants de louveterie a constitué un appui important sur ce sujet.

### Situation des dégâts de gibiers dans l'Aube



## Zoom : sur la police de l'environnement

En 2019, les Inspecteurs de l'environnement des services départementaux de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage et ceux de l'Agence française de la biodiversité (établissements publics chargés de la protection de la nature) sont intervenus, seuls ou en soutien d'autres services de l'Etat, sur les thématiques de l'eau, des milieux naturels (trafic d'animaux sauvages, protection de l'espace naturel, braconnage de chasse ou de pêche, circulation des véhicules à moteur dans l'espace naturel, dépôts d'immondices, pollutions...). Plus de 150 procédures pénales ont été établies et de nombreux suivis techniques effectués sur la faune sauvage (les grands prédateurs dont le loup, les migrateurs terrestres dont la tourterelle des bois, les organismes aquatiques dont la moule épaisse, etc.).

En 2020, l'O.N.C.F.S et l'A.F.B fusionnent en un seul établissement nommé Office français de la biodiversité (O.F.B).

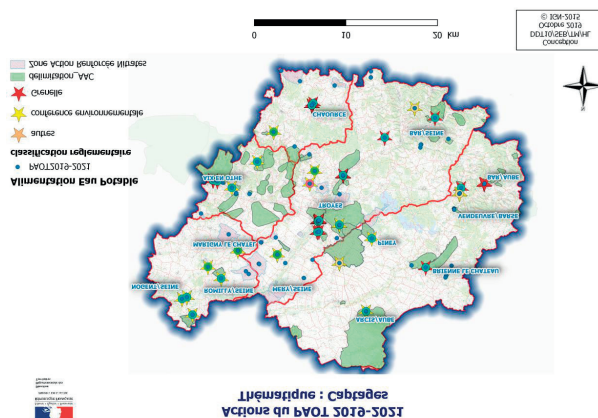
## Enjeux environnementaux et actions opérationnelles

Le service Eau et biodiversité de la DDT contribue au plan de contrôle départemental 2019 de la MISEN à hauteur de 400 hommes-jour consacrés aux contrôles environnementaux dans les domaines de l'eau et de la nature. La coordination des cas les plus complexes est désormais assurée par le Comité Opérationnel des Polices de l'Environnement piloté par le Procureur de la République. L'animation de cette instance a été confiée, en janvier 2019, à la DDT (SEB).

--> 18 signalements d'infractions environnementales ont été traités (dépôts sauvages de déchets, pollution de cours d'eau, de puits, travaux en cours d'eau sans autorisation, etc), grâce à la collaboration étroite entre la DDT, l'ONCFS et l'AFB.



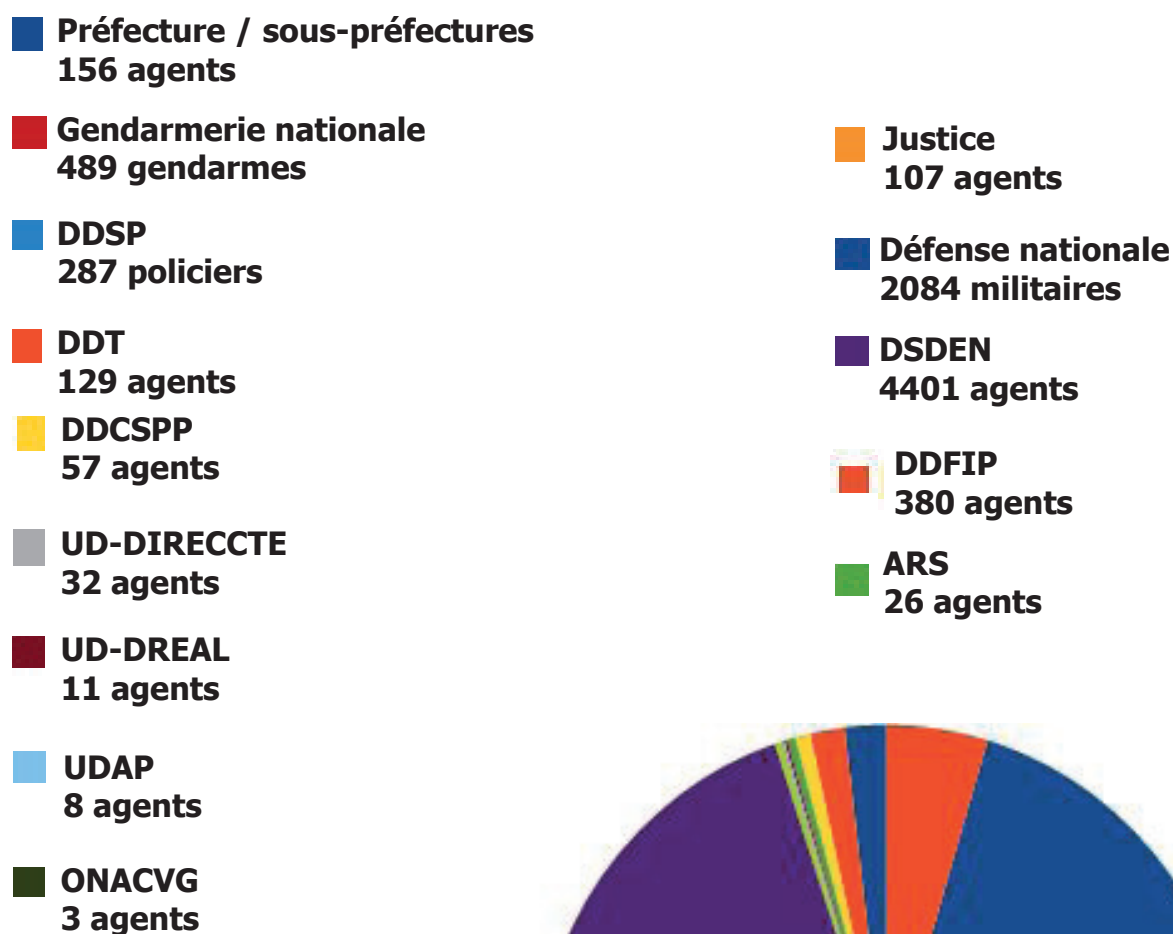
La construction du Plan d'Actions Opérationnel Territorialisé (PAOT) 2019-2021 a mobilisé plusieurs agents du service en collaboration avec les partenaires de la MISEN, intervenant dans le domaine de l'eau. Sur la base d'un diagnostic des enjeux essentiels du territoire, ce plan identifie 290 actions prioritaires à impulser sur le département, pour contribuer à restaurer la qualité des eaux superficielles et souterraines.



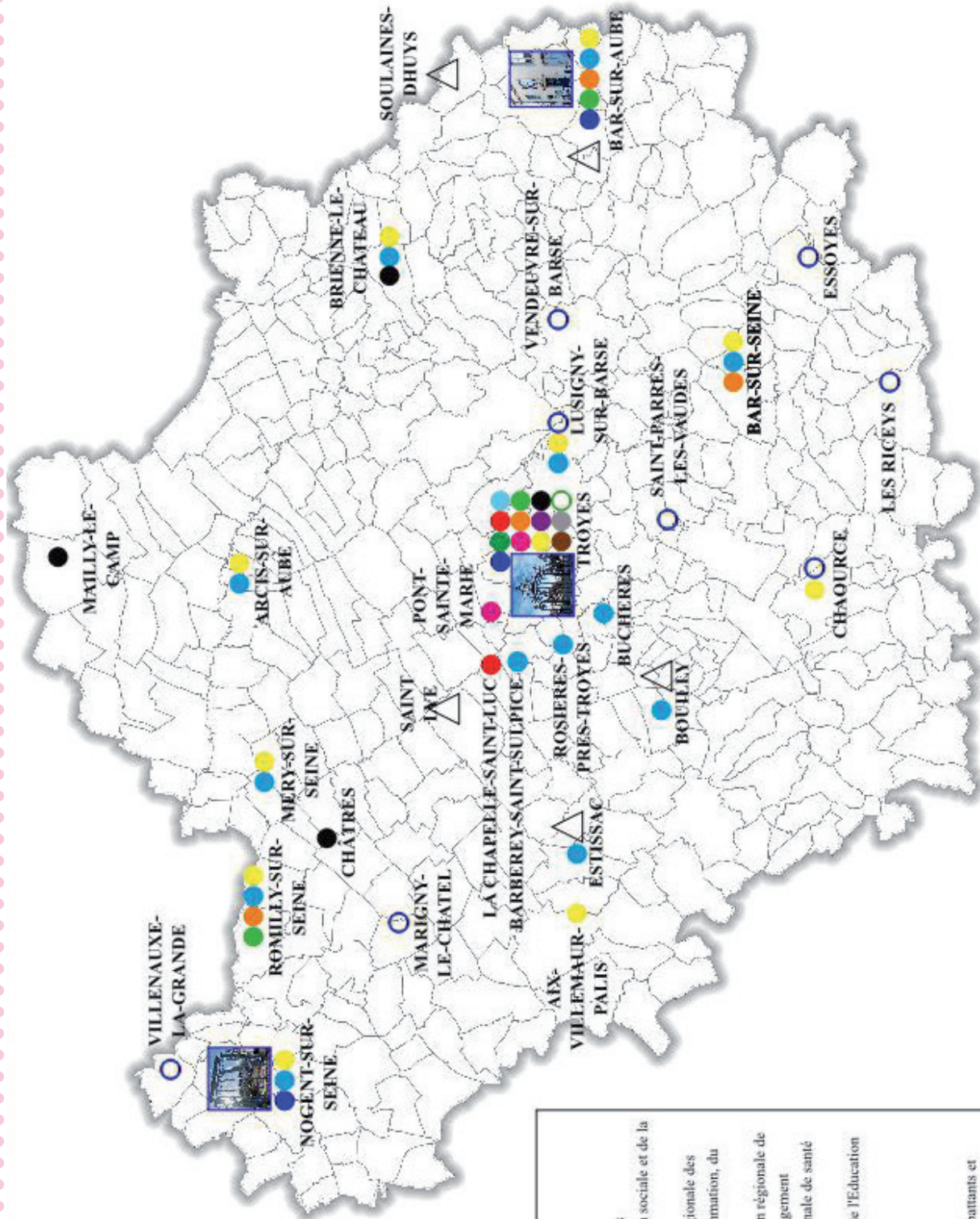


# DES HOMMES ET DES FEMMES AU SERVICE DE L'ÉTAT DANS L'AUBE

8170 agents de l'Etat au service des aubois



# IMPLANTATION DES SERVICES DE L'ÉTAT DANS LE DÉPARTEMENT DE L'AUBE



- Préfecture et sous-préfectures
- Police nationale
- Gendarmerie nationale
- Direction départementale des Territoires
- Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations
- Unité départementale de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi
- Unité interdépartementale de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement
- Délégation territoriale de l'agence régionale de santé Grand Est
- Direction des services départementaux de l'Éducation nationale
- Finances publiques
- Justice
- Défense
- Service départemental des anciens combattants et victimes de guerre
- Unité départementale de l'architecture et du patrimoine
- Maison de service au public
- △ France Service



## GLOSSAIRE

SIGLES	DÉFINITION
<b>AAH</b>	Allocation aux Adultes Handicapés
<b>AATM</b>	Association pour l'Accueil des Travailleurs et des Migrants
<b>ABF</b>	Architecte des Bâtiments de France
<b>ADAPT</b>	Association pour l'insertion sociale et professionnelle des personnes handicapées
<b>ADS</b>	Application du Droit des Sols
<b>ANAH</b>	Agence Nationale de l'Habitat
<b>ANRU</b>	Agence Nationale de Rénovation Urbaine
<b>ARCEP</b>	Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des Postes
<b>ARS</b>	Agence Régional de Santé
<b>ASDIR</b>	Avis de Situation Déclarative d'Impôt sur le Revenu
<b>ATR</b>	Apport de Trésorerie Remboursable
<b>AVAP</b>	Aires de Valorisation Architecturale et Patrimoniale
<b>BEPOS</b>	Bâtiment à Énergie Positive
<b>BPI</b>	Banque Publique d'Investissement
<b>CAE</b>	Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi
<b>CAF</b>	Caisse d'Allocations Familiales
<b>CCAPEX</b>	Commission de Coordination des Actions de Prévention des Expulsions Locatives
<b>CCRF</b>	Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes
<b>CCSF</b>	Commission des Chefs des Services Financiers et des représentants des organismes sociaux
<b>CDAPH</b>	Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes en Situation de Handicap
<b>CDCFS</b>	Commission Départementale de la Chasse et de la Faune Sauvage
<b>CDNPS</b>	Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites
<b>CEPRAF</b>	Cellule de Prévention de la Radicalisation et d'Accompagnement des Familles
<b>CERT</b>	Centres d'Expertises et de Ressources Titres
<b>CFA</b>	Centre de Formation d'Apprentis
<b>CFE</b>	Cotisation Foncière des Entreprises
<b>CGET</b>	Commissariat Général à l'Égalité des Territoires
<b>CHRS</b>	Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale
<b>CICE</b>	Crédit Impôt Compétitivité Emploi
<b>CIDFF</b>	Centre national d'informations des droits des femmes et de la famille
<b>CIVC</b>	Comité interprofessionnel du vin de Champagne
<b>CLE</b>	Commission Locale de l'Eau
<b>CNAM</b>	Conservatoire national des arts et métiers

<b>CNDP</b>	Commission Nationale du Débat Public
<b>CNDS</b>	Centre National de Développement du Sport
<b>CNI</b>	Cartes Nationales d'Identité
<b>CODAF</b>	Comité Opérationnel Départemental Anti-Fraude
<b>CODERST</b>	Comité Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques
<b>CORA</b>	Comité Opérationnel de Lutte contre le Racisme et l'Antisémitisme
<b>COS</b>	Comité de Suivi de l'accord collectif départemental et du numéro unique
<b>CPMM</b>	Contrôle de la Première Mise sur le Marché
<b>CRIB</b>	Centre de Ressource et d'Information des Bénévoles
<b>CTI</b>	Commission des Titres d'Ingénieur
<b>CUI- CAE</b>	Contrat Unique d'Insertion
<b>DAHO</b>	Droit à l'Hébergement Opposable
<b>DALO</b>	Droit au Logement Opposable
<b>DDCSPP</b>	Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations
<b>DDFIP</b>	Direction Départementale des Finances Publiques
<b>DDSP</b>	Direction Départementale de la Sécurité Publique
<b>DDT</b>	Direction Départementale des Territoires
<b>DETR</b>	Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux
<b>DILCRAH</b>	Délégation Interministérielle à la Lutte Contre le Racisme, l'Antisémitisme et la Haine
<b>DIRECCTE</b>	Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi
<b>DLC</b>	Date Limite de Consommation
<b>DR</b>	Dispositif de Recueil
<b>DRAC</b>	Direction Régionale des Affaires Culturelles
<b>DREAL</b>	Direction régionale de l'Environnement et de l'Aménagement du Territoire
<b>DSDEN</b>	Direction Départementale des Services de l'Éducation Nationale de l'Aube
<b>DTPJJ</b>	Direction Territoriale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse
<b>EPCI</b>	Etablissements Publics de Coopération Intercommunale
<b>EPF</b>	Ecole Polytechnique Féminine
<b>ERMESS</b>	Equipe de Recherche en Mécanique des Éléments et Structures Soudées
<b>ERP</b>	Etablissements Recevant du Public
<b>ESC</b>	École Supérieure de Commerce
<b>ESTP</b>	Ecole Spéciale des Travaux Publics
<b>ETTI</b>	Entreprise de travail temporaire d'insertion
<b>FIPDR</b>	Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation
<b>FISAC</b>	Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce
<b>FNADT</b>	Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire

<b>FONJEP</b>	Fonds de Coopération de la Jeunesse et de l'Education Populaire
<b>FSIL</b>	Fonds de Soutien à l'Investissement Local
<b>GED</b>	Groupe d'Evaluation Départemental
<b>ICD</b>	Institut Charles Delaunay
<b>ICPE</b>	Installations Classées pour la Protection de l'Environnement
<b>MAIA</b>	Mission d'Accueil et d'Information aux Associations
<b>MSA</b>	Mutualité Sociale Agricole
<b>MSAP</b>	Maison de Services aux Publics
<b>MSP</b>	Maison de Santé Pluriprofessionnelle
<b>NPNRU</b>	Nouveau Programme National de Rénovation Urbaine
<b>ONACVG</b>	Office National des Anciens Combattants et des Victimes de Guerre
<b>OPAH</b>	Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat
<b>PAC</b>	Politique Agricole Commune
<b>PEDT</b>	Projets Educatifs de Territoire
<b>PETR</b>	Pôle d'Equilibre Territorial et Rural
<b>PIA</b>	Programme d'Investissements d'Avenir
<b>PLUi</b>	Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
<b>PMSMP</b>	Période de Mise en Situation en Milieu Professionnel
<b>PNRFO</b>	Parc Naturel Régional de la Forêt d'Orient
<b>PPNG</b>	Plan Préfecture Nouvelle Génération
<b>PRAHDA</b>	Programme d'Accueil et d'Hébergement des Demandeurs d'Asile
<b>PRE</b>	Programme de Réussite Educative
<b>PRITH</b>	Plan Régional d'Insertion des Travailleurs Handicapés
<b>PSMV</b>	Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur
<b>RAP</b>	Redevance d'Archéologie Préventive
<b>REP+</b>	Réseaux d'Education Prioritaire les plus sensibles
<b>RSA</b>	Revenu de Solidarité Active
<b>RSI</b>	Régime social des Indépendants
<b>SAGE</b>	Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux
<b>SCOT</b>	Schéma de Cohérence Territoriale
<b>SDAASAP</b>	Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services Au Public
<b>SDAGE</b>	Schéma Départemental d'Aménagement et de Gestion des Eaux
<b>SDIS</b>	Service Départemental d'Incendie et de Secours
<b>SIAO</b>	Services Intégrés d'Accueil et d'Orientation
<b>TCM</b>	Troyes Champagne Métropole
<b>TEPCV</b>	Territoires à Energie Positive Pour la Croissance Verte
<b>TES</b>	Titres Electroniques Sécurisés
<b>TIC</b>	Taxe Intérieure de Consommation
<b>TPE/PME</b>	Très Petites Entreprises et Petites Moyennes Entreprises

<b>TVA</b>	Taxe sur la Valeur Ajoutée
<b>UD-DIRECCTE</b>	Unité Départementale de la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi
<b>UDAF</b>	Union Départementale des Associations Familial
<b>UDAP</b>	Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine
<b>URCA</b>	Université de Reims Champagne-Ardenne
<b>URSSAF</b>	Union de Recouvrement des Cotisations de Sécurité Sociale et d'Allocations Familiales
<b>UTT</b>	Université de Technologie de Troyes

Rédacteur en chef : Stéphane ROUVÉ  
Préfet de l'Aube  
Réalisation : bureau de la représentation de l'État et de la communication  
2 rue Pierre Labonde - 10 000 Troyes  
Avec l'aimable participation de la DREAL Grand Est



*Document réalisé par le bureau de la Représentation de l'Etat et de la communication  
Préfecture de l'Aube*

*2 rue Pierre Labonde*

*CS 20372 -10025 Troyes cedex*